

Rapport de gestion 2017

SERV Assurance suisse contre les risques à l'exportation



Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV a un mandat légal pour l'établissement de son rapport de gestion. La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE). Selon l'art. 24 LASRE, le conseil d'administration (CA) de la SERV établit les comptes annuels et le rapport de gestion qu'il publie après leur approbation par le Conseil fédéral. Le présent rapport de gestion se concentre sur des informations concernant la marche des affaires en 2017 et se compose du rapport annuel, de données relatives à la gouvernance d'entreprise, du rapport financier et des comptes annuels avec annexe. Une version électronique du présent rapport annuel est disponible sur www.report.serv-ch.com. Toutes les informations de fond, notamment concernant la politique commerciale générale, la politique de risque et la gestion des risques, le développement durable, la gestion des sinistres et des créances ainsi que la coopération internationale sont à disposition sur le site web www.serv-ch.com. Les abréviations utilisées sont expliquées dans le glossaire proposé dans le rabat.

Chiffres-clés

Exposition en CHF mio.	31.12.2017	31.12.2016
Plafond d'engagement	14 000	14 000
Engagement de l'assurance	10 752	10 149
Engagement: polices d'assurance (PA)	7 525	6 276
Accords de principe (AP)	2 692	3 921
Exposition brute	10 217	10 197
Réassurances	-463	-70
Exposition nette	9 754	10 127
Nouvelle exposition en CHF mio.	31.12.2017	31.12.2016
Nouvel engagement: polices d'assurance (PA)	2 693	3 116
Accords de principe (AP)	2 264	3 527
Bilan en CHF mio.	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités et placements	2 572	2 448
Créances résultant de sinistres et de restructurations	228	208
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	303	359
Créances résultant de sinistres et avoirs résultant de rééchelonnements	531	567
Etat des primes et des remboursements non acquis	332	321
Capital	2 768	2 698
Compte de résultat en CHF mio.	2017	2016
Primes acquises	64	48
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	16	18
Charges des sinistres	-10	-75
Charges de rééchelonnement	16	92
Résultat de l'activité d'assurance	86	83
Charges de personnel	-10	-9
Autres charges d'exploitation	-4	-4
Résultat financier	-2	2
Résultat d'exploitation	70	72
Intérêts créditeurs sur placements	-	1
Résultat d'entreprise (RE)	70	73
Collaborateurs		
Nombre	51	47
Equivalents temps plein	47,8	44,5

Nouvelles affaires

933 PA/AP

Nombres de polices (PA) et d'accords de principe (AP) émis par la SERV en 2017.

Primes acquises

64 CHF mio.

Part des PME dans la base clients

72 %

Exposition nette

9 754 CHF mio.

Capital

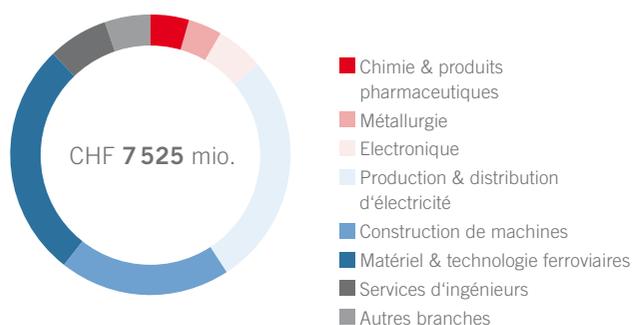
2 768 CHF mio.

Autofinancement

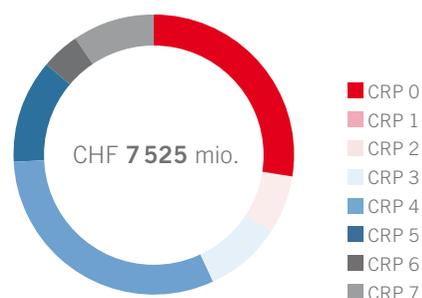
13 CHF mio.

excédent du calcul d'autofinancement.

Engagement par secteurs



Engagement par catégories de risque pays



Jalons durant l'exercice

Janvier

Peter Gisler devient le nouveau directeur

Le conseil d'administration de la SERV a élu Peter Gisler au poste de Directeur de la SERV. Au 1^{er} janvier 2017, il a remplacé Herbert Wight, qui a pris une retraite bien méritée fin 2016.



Mars

Trade Finance Award

Le magazine Trade Finance a récompensé la structure d'assurance innovante de la SERV qui a permis d'acheminer des rames de train de l'entreprise suisse Stadler Bussnang AG vers la Russie.



Janvier

La SERV fête ses 10 ans

L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation a remplacé la GRE le 1^{er} janvier 2007. Au cours de l'exercice, la SERV a fêté son 10^e anniversaire à l'occasion de plusieurs manifestations organisées dans toutes les régions linguistiques.



Décembre

Renforcement du suivi de la clientèle

Le suivi de la clientèle de la SERV a été renforcé au niveau des effectifs et réorganisé. La répartition en trois groupes de clients permet de mieux répondre aux besoins spéciaux des requérants et aux particularités des différentes opérations.



Une entrée réussie dans la deuxième décennie

La SERV a bouclé son onzième exercice avec un **résultat d'entreprise positif**, qui est légèrement inférieur à celui de l'année précédente avec CHF 69,8 mio. Deux facteurs ont principalement contribué à ce résultat: les primes acquises qui ont nettement augmenté par rapport à l'exercice précédent avec CHF 64,1 mio., et la charge des sinistres qui a baissé de CHF 64,8 mio. par rapport à 2016. Ces améliorations ont plus que compensé la diminution des produits de CHF 76,9 mio. due aux rééchelonnements de dettes. Avec le résultat 2017, le capital propre de la SERV atteint CHF 2,768 mia., ce qui a permis de consolider encore sa capacité de risque.

En 2017, la SERV a émis **933 polices d'assurance (PA) et accords de principe (AP)**, et ainsi raté de peu le record établi l'année précédente (956). Bien que le nombre d'opérations réalisées avec les débiteurs publics ait reculé de 32 pour cent, les opérations effectuées avec les débiteurs privés ont augmenté de 4 pour cent. En termes de nombre d'affaires, les PA et AP signés avec les débiteurs publics représentent à peine 13 pour cent des nouvelles affaires.

Le volume des affaires, à savoir la nouvelle exposition, est inférieur de 25 pour cent à celui de l'exercice précédent, et cet affaiblissement s'est principalement ressenti au niveau des AP (36 pour cent). Alors que les AP étaient nettement supérieurs aux PA l'année dernière et qu'ils représentaient 53 pour cent de la nouvelle exposition, la tendance s'est à nouveau inversée au cours du dernier exercice avec 46 et 54 pour cent. Cela démontre une fois de plus la **forte volatilité de l'activité de la SERV** et particulièrement de la transformation des AP en PA.

Dans l'ensemble, on peut considérer que la SERV a fait une entrée réussie dans sa deuxième décennie. Elle a su à nouveau consolider sa base financière, le nombre d'opérations est resté élevé, et seul le volume des nouvelles affaires n'a pas tout à fait satisfait les attentes. **En 2017, nos collaborateurs ont une nouvelle fois grandement contribué** à satisfaire au mieux les besoins des exportateurs. Et nous leur exprimons toute notre reconnaissance pour leur précieux travail.



Thomas Daum
Président du conseil
d'administration



Peter Gisler
Directeur

Table des matières

1 Entretien **6**

2 Rapport annuel

Exercice 2017	8
Sinistres et créances	15
Perspectives	17
Comparaison pluriannuelle	18
Sur le terrain	20
Les clients de la SERV	22

3 Gouvernance d'entreprise

Charte	22
Organes	23
Rémunérations	24
Organisation	26

4 Rapport financier **28**

5 Comptes annuels

Compte de résultat	31
Bilan	32
Compte de liquidités	33
Preuve d'autofinancement	34
Comptes par rubriques	35

6 Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation	37
Commentaires sur les comptes annuels	40
Etat du capital	44
Divers	45
Rapport de l'organe de révision	46

« Pour relever les défis des dix premières années, nous avons dû faire preuve d'une grande flexibilité et de la volonté d'aborder le mandat de manière offensive pour répondre aux nouveaux besoins de la clientèle. »



Thomas Daum (président du conseil d'administration) et Peter Gisler (directeur)

En 2017, les comptes annuels s'achèvent une nouvelle fois sur un résultat d'entreprise nettement positif: que peut-on dire de ce résultat?

[Thomas Daum] Le résultat d'entreprise de près de CHF 70 mio. est satisfaisant. Mais pour la pérennité de notre activité, nous devons analyser les résultats sur plusieurs années. Et justement, nous avons pu noter que sur onze années, la SERV a enregistré dix boucléments annuels positifs et un résultat global de CHF 670,2 mio.

[Peter Gisler] Par rapport à l'année dernière, l'évolution nettement supérieure des recettes de primes constitue un autre élément positif. De plus, la charge des sinistres a aussi fortement baissé par rapport à l'année précédente. La seule déception concerne les avoirs de consolidation dont le produit a été nettement inférieur à celui de 2016. Cependant, nous sommes très satisfaits d'avoir dépassé l'un des principaux objectifs de la SERV, à savoir l'autofinancement, de CHF 13,1 mio.

Resentez-vous déjà les effets d'une nette reprise du secteur de l'exportation?

[G] Pas vraiment. En ce qui concerne le nombre d'affaires traitées, nous avons connu une petite période creuse en été. Sinon, nous avons presque déjà atteint le niveau très élevé de l'année précédente. Néanmoins, nos collaborateurs ont été fortement sollicités car nous avons dû traiter quelques affaires très complexes et volumineuses, qui nécessitaient un perfectionnement innovant de nos produits.

[D] D'après notre expérience, la relance des exportations se ressentira dans les affaires de la SERV uniquement si elle s'étend également au secteur des investissements, et si les entreprises présentes sur des marchés délicats affichent des besoins de couverture associés. C'est la tendance constante à la hausse dans l'industrie MEM qui devrait encore nous apporter un plus grand nombre d'affaires en 2018.

Les résultats positifs des années passées s'accompagnent-ils de risques plus élevés, et quelles sont les perspectives d'évolution des sinistres?

[D] En automne dernier, nous avons analysé l'évolution du profil de risque de nos sujets à risque.

Ainsi avons-nous pu déterminer que notre propension au risque n'a certainement pas augmenté. Cependant, les sinistres ont également progressé avec les risques liés aux acheteurs privés, car ces derniers sont plus difficiles à évaluer que les risques publics. Nous devons en tenir compte pour la fixation des primes.

[G] Nous surveillons de près l'évolution des sinistres. Tout au long des affaires assurées, le risque d'indemnisation dépend notamment des évolutions imprévisibles de l'économie mondiale ou de certaines branches. Cependant, les nouveaux sinistres indemnisés ne laissent entrevoir aucune concentration régionale ou sectorielle qui devrait nous inquiéter.

Monsieur Gisler, vous êtes le directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Quels ont été vos premiers objectifs et quel bilan tirez-vous de cette première année?

[G] Cette année a été à la fois intense et satisfaisante : d'une part, nous avons connu une forte demande constante concernant les produits de liquidité garantie de « Bonds » et crédit de fabrication, mais aussi les opérations volumineuses mentionnées, qui nous ont demandé quelques efforts. D'autre part, la SERV a connu une forte croissance au cours des dix dernières années, et ce sont principalement les processus qui souffrent de ces changements. Par conséquent, je me suis concentré sur l'amélioration des processus internes et sur les mesures organisationnelles, comme par exemple la réorganisation du département Underwriting. Le remplacement du système informatique dédié à la gestion de l'activité d'assurance par une architecture orientée vers le service constitue aussi l'une de mes priorités. Nous avons réalisé des analyses approfondies, qui constituent une base solide pour la suite de nos missions, et qui devraient permettre le remplacement complet du système actuel d'ici 2020.

Passons à un autre sujet: la SERV a fêté ses dix ans l'année dernière. Monsieur Daum, comment avez-vous vécu son évolution depuis 2007?

[D] Notre aventure a débuté en 2007, avec le remplacement de la GRE dans le cadre d'un mandat étendu. Nous avons mis en place un conseil à la clientèle performant, une analyse compétente et une gestion professionnelle des sinistres afin de gérer les risques des nouveaux acheteurs privés. Nous avons été confrontés à la mondialisation croissante de chaînes de création de valeur et nous nous sommes

penchés davantage sur des solutions d'assurance sophistiquées. Deux ans plus tard, nous avons déjà étendu notre gamme, et la garantie de « Bonds » ainsi que l'assurance de crédit de fabrication ont notamment rencontré un grand succès auprès des PME. L'importante évolution et la transformation de l'activité de la SERV s'illustrent aussi par des faits concrets : depuis sa création, le nombre d'opérations a progressé de plus de 160 pour cent. La part de clients PME est passée de 62 à 72 pour cent. La part de débiteurs publics a baissé de 62 à 18 pour cent. Pour réaliser tout cela, nous avons dû faire preuve d'une grande flexibilité et de la volonté d'aborder le mandat de manière offensive pour répondre aux nouveaux besoins de la clientèle. La SERV a relevé avec brio les défis des dix premières années. Elle a atteint ses objectifs de développement et dépassé les impératifs financiers du législateur, a introduit avec succès de nouveaux produits, répond aux besoins des entreprises mondiales grâce à des règles flexibles en matière de valeur ajoutée, et propose des solutions aux primes attrayantes stipulées par les règles de l'OCDE. C'est grâce à tout cela que la SERV s'est forgé une réputation de renom sur le marché. En outre, elle dispose d'un financement très solide avec près de CHF 2,8 mia. de capital propre.

De toute évidence, l'activité de la SERV a fortement évolué au cours des dernières années. Sommes-nous arrivés à une phase de consolidation?

[D] Il serait dangereux de parler de consolidation. C'est pourquoi, le conseil d'administration et la direction ont travaillé d'arrache-pied au développement de réponses stratégiques afin de relever avec brio les défis des années à venir.

[G] Nous concentrons nos efforts dans deux domaines. D'une part, nous remarquons que les exportateurs sont nombreux à prendre contact avec nous de plus en plus tôt. Nous sommes plus souvent impliqués de manière active dans la structuration et le développement de solutions d'assurance. Cela nécessite un savoir-faire complémentaire et une formation adéquate de nos collaborateurs. Dans un second temps, il s'agit également d'aborder les acheteurs de manière proactive, et de soutenir nos exportateurs qui souhaitent accéder à de nouvelles affaires. D'autre part, il est de plus en plus difficile de couvrir les coûts des petites affaires avec des primes avantageuses. A cet effet, nous devons promouvoir la normalisation et l'automatisation, et ainsi nous assurer de toujours proposer des couvertures intéressantes, et ce notamment aux PME.

Viviane Gnuan (Communications Manager) a discuté avec Thomas Daum et Peter Gisler.

Exercice 2017

Malgré un recul des nouveaux engagements, la SERV a enregistré en 2017 des recettes de primes bien plus élevées que l'année précédente. La charge des sinistres, mais également les produits issus des rééchelonnements de dettes, ont nettement reculé par rapport à 2016, alors que le résultat de l'activité d'assurance et le résultat d'entreprise (RE) sont restés stables. En 2017, les nouveaux engagements ont chuté de 14 pour cent par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 2,693 mia. Le nombre de nouvelles polices d'assurance (PA) conclues a légèrement baissé de 780 à 774 tout en conservant un niveau comparativement élevé. Les recettes des primes encaissées ont augmenté de CHF 48,1 mio. l'année précédente à CHF 64,1 mio., notamment grâce à la conclusion d'opérations volumineuses.

La charge des sinistres est passée de CHF 74,8 mio. en 2016 à seulement CHF 10,0 mio. Un recul encore plus net a été enregistré par les produits issus des rééchelonnements de dettes (de CHF 110,2 mio. à CHF 31,5 mio.), ce qui permet à la SERV de connaître en 2017 un résultat de l'activité d'assurance légèrement supérieur de CHF 85,6 mio. par rapport à l'année précédente. Par rapport à 2016, les autres charges d'exploitation, charges de personnel et charges financières ont un peu augmenté et entraînent un résultat d'exploitation de CHF 69,8 mio. Etant donné que la SERV n'a comptabilisé aucun intérêt créditeur sur placements pour la première fois en 2017, le RE est aussi important que le résultat d'exploitation avec CHF 69,8 mio.

Evolution du contexte commercial

En comparaison annuelle, les chiffres commerciaux de la SERV connaissent certes d'importantes fluctuations générales en raison de quelques opérations volumineuses. Toutefois, il faut également tenir compte des évolutions de la politique commerciale internationale, de l'économie mondiale et des exportations suisses, lorsqu'il s'agit d'appréhender la marche des affaires de la SERV à long terme.

Bien que des incertitudes géopolitiques persistent suite à la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, à la politique commerciale extérieure incertaine des Etats-Unis et aux conflits qui secouent le Moyen-Orient et la Corée du Nord, l'économie mondiale a retrouvé une croissance solide en 2017. Des pays émergents comme le Brésil et la Russie ont notamment connu une nou-

velle évolution positive de leur croissance après une longue récession. Les Etats-Unis et la zone euro ont aussi contribué à une forte croissance générale de l'économie internationale. Les exportations suisses ont pu profiter de la conjoncture favorable sur les marchés des acheteurs. En outre, ce secteur a amélioré sa compétitivité grâce au fléchissement du franc suisse par rapport à l'euro depuis l'été 2017, une situation qui a notamment permis à l'industrie MEM de bien remplir ses carnets de commande.

Les prix des matières premières pour le pétrole et les produits agricoles sont restés stables en 2017 ou ont parfois connu un léger rebond par rapport à 2016. Mais en comparaison avec leurs valeurs maximales atteintes en 2012/13, leur niveau reste relativement faible. La reprise des cours des matières premières a évidemment contribué à l'amélioration du climat d'investissement dans les pays émergents, mais aussi dans certaines régions d'Afrique et d'Asie centrale, et par extension à l'augmentation des demandes de prestations de construction d'équipements avec couvertures de la SERV émises par ces régions. Au cours des années précédentes, les faibles cours des matières premières avaient tellement miné la conjoncture et les réserves de devises étrangères de certaines économies nationales que cela avait donné lieu à des défauts de paiement et à des interruptions d'activité contraires au contrat. Par conséquent, la SERV a dû verser CHF 48,3 mio. au titre des sinistres en 2017.

Evolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

La nouvelle exposition a connu un net recul de 25 pour cent en passant de CHF 6,644 mia. en 2016 à CHF 4,956 mia. en 2017. Cette chute est principalement due à la forte baisse des accords de principe (AP) de 36 pour cent pour atteindre CHF 2,264 mia. (2016: CHF 3,527 mia.) Avec 159 AP, les accords émis ont aussi été moins nombreux en 2017 qu'en 2016 (176). Toutefois, le nombre et le volume d'AP conclus au cours d'un exercice constituent seulement des indicateurs approximatifs de l'engagement futur de la SERV. En effet, les conclusions d'opérations volumineuses sont soumises à d'importantes fluctuations, mais une demande d'assurance peut aussi évoluer sur plusieurs mois, voire même des années, avant d'avoir des répercussions dans les statistiques de la SERV. Il est important de noter qu'en 2017, les AP ont de nouveau représenté moins de la

Nouvelle exposition

en CHF mio.

	Polices d'assurance (PA) (nouvel engagement)				Total		Accords de principe (AP)		Total nouvelle exposition	
	Court terme		Moyen/long terme		2017	2016	2017	2016	2017	2016
	2017	2016	2017	2016						
Pays										
Bahreïn	3,6	0,5	807,1	–	810,7	0,5	–	920,7	810,7	921,2
Russie	11,6	7,7	16,6	2,1	28,2	9,8	731,2	444,4	759,4	454,2
Indonésie	–	14,0	1,1	12,5	1,1	26,5	583,0	–	584,1	26,5
Turquie	103,9	7,1	114,4	64,0	218,3	71,1	86,8	356,6	305,1	427,7
Irak	102,1	113,0	32,0	–	134,1	113,0	110,4	89,1	244,5	202,1
Etats-Unis	8,9	42,5	188,0	5,3	196,9	47,8	–	2,1	196,9	49,9
Emirats arabes unis	125,0	18,7	29,1	38,9	154,1	57,6	7,7	38,2	161,8	95,8
Suisse	48,8	154,3	46,3	24,1	95,1	178,4	21,9	4,0	117,0	182,4
Autres pays	723,8	1 686,4	330,4	925,0	1 054,2	2 611,4	722,5	1 672,3	1 776,7	4 283,7
Total	1 127,7	2 044,2	1 565,0	1 071,9	2 692,7	3 116,1	2 263,5	3 527,4	4 956,2	6 643,5
Branches										
Construction de machines	280,0	146,9	180,6	253,2	460,6	400,1	1 450,3	890,5	1 910,9	1 290,6
Production & distribution d'électricité	64,6	47,1	812,0	258,2	876,6	305,3	420,6	851,6	1 297,2	1 156,9
Chimie & produits pharmaceutiques	525,2	1 258,8	–	4,1	525,2	1 262,9	118,3	11,4	643,5	1 274,3
Matériel & technologie ferroviaires	35,6	331,4	250,5	322,6	286,1	654,0	151,4	964,3	437,5	1 618,3
Electronique	56,4	114,0	44,7	39,8	101,1	153,8	42,9	216,4	144,0	370,2
Services d'ingénieurs	10,8	14,5	92,0	138,3	102,8	152,8	10,7	149,1	113,5	301,9
Transformation des métaux	10,2	17,2	52,6	6,7	62,8	23,9	13,0	29,2	75,8	53,1
Autres branches	144,9	114,3	132,6	49,0	277,5	163,3	56,3	414,9	333,8	578,2
Total	1 127,7	2 044,2	1 565,0	1 071,9	2 692,7	3 116,1	2 263,5	3 527,4	4 956,2	6 643,5

moitié de la nouvelle exposition, alors que leur part s'était élevée à 53 pour cent l'année précédente.

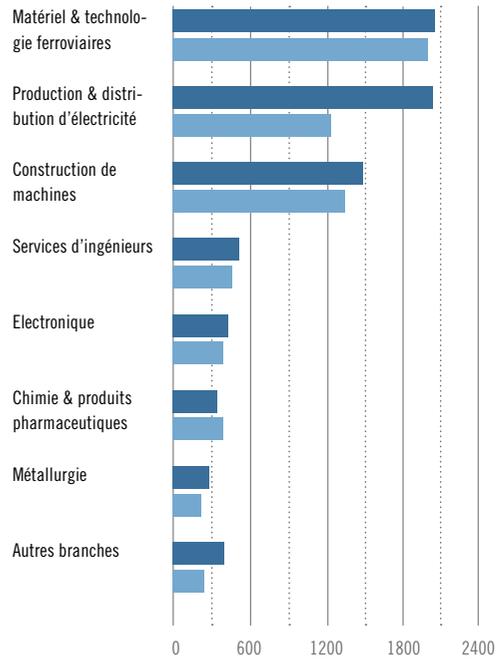
En 2017, les nouveaux engagements ont enregistré un résultat encore moindre avec CHF 2,693 mia. par rapport à 2016 (CHF 3,116 mia.) et 2015 (CHF 3,197 mia.). Cette chute est due à la demande d'assurances globales toujours plus faible dans l'industrie chimique et pharmaceutique qui assume davantage elle-même les risques de non-paiement, ou à d'autres instruments comme par exemple le factoring ou les couvertures proposées par des assurances privées. D'autre part, la demande d'assurances a baissé en 2017 dans le domaine des véhicules et technologies ferroviaires par rapport aux années précédentes. L'accroissement du nouvel engagement dans les secteurs de la production et distribution d'électricité, et dans la construction de machines (machines textiles,

agroalimentaires et machines-outils) n'a pas réussi à compenser cette baisse. Cependant, il a permis aux opérations à durées de risque moyennes et longues de conserver l'avantage par rapport aux opérations à courtes durées de risque.

Le nombre d'AP et de PA souscrits en 2017 n'a pas tout à fait atteint le record de 956 enregistré l'année précédente, mais il reste élevé avec 933 (774 PA et 159 AP). La conclusion d'assurances de crédit de fabrication (2017: 120, 2016: 105) et de garanties de « Bonds » (2017: 175, 2016: 213) reste élevée. Ces produits représentent 34 pour cent des nouvelles PA et sont toujours fortement sollicités par les PME suisses. Ces dernières peuvent certes profiter de la conjoncture des exportations devenue favorable, mais, en raison des difficultés liées au franc suisse et rencontrées au cours des dernières années, leurs bilans

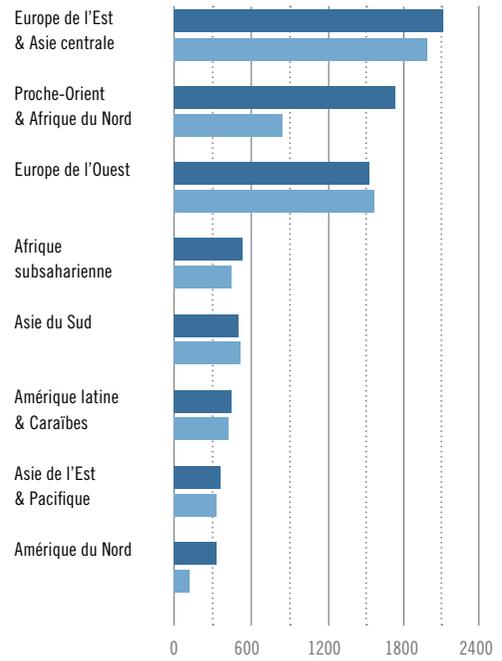
Engagement par branches des exportateurs

en CHF mio.



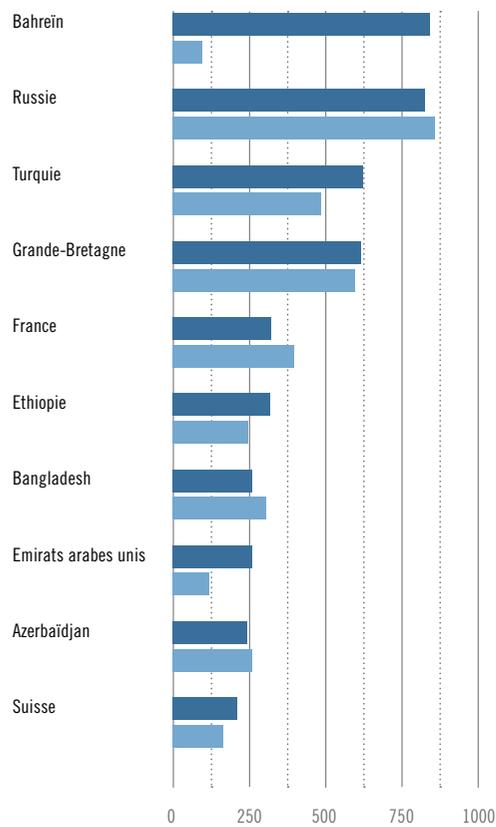
Engagement par régions

en CHF mio.



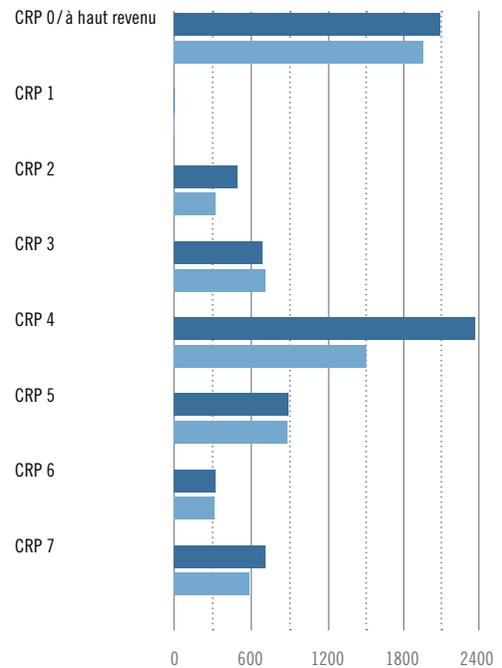
Engagement par pays

Les dix principaux pays de la SERV, en CHF mio.



Engagement par catégories de risque pays

en CHF mio.



■ 2017
■ 2016

sont souvent si faibles qu'elles ont toujours recours aux couvertures de la SERV pour s'approvisionner en liquidités. Dans ce contexte, la SERV renoncera dans un premier temps jusqu'à fin 2019 aux majorations de prime pour l'achat supplémentaire de couverture dans le cas d'assurances de crédit de fabrication (de 80 à 95 pour cent) et de garanties de « Bonds » (de 90 à 100 pour cent).

Exposition et engagement de la SERV

Au 31 décembre 2017, l'exposition brute de la SERV s'élève à CHF 10,217 mia. et s'avère ainsi légèrement supérieure à celle de fin 2016 (CHF 10,197 mia.). Mais par rapport à l'exercice précédent, l'engagement est passé de CHF 6,276 mia. à CHF 7,525 mia. au 31 décembre 2017, soit une nette hausse de 20 pour cent. Cela est dû au nombre légèrement supérieur de PA en cours (1311 au lieu de 1247 fin 2016), mais aussi au fait que la SERV a de nouveau été en mesure d'assurer des opérations d'exportation aux volumes de commande plus importants en 2017. Les AP en cours ont chuté de CHF 3,921 mia. à CHF 2,692 mia. fin 2017. Il est toutefois important de

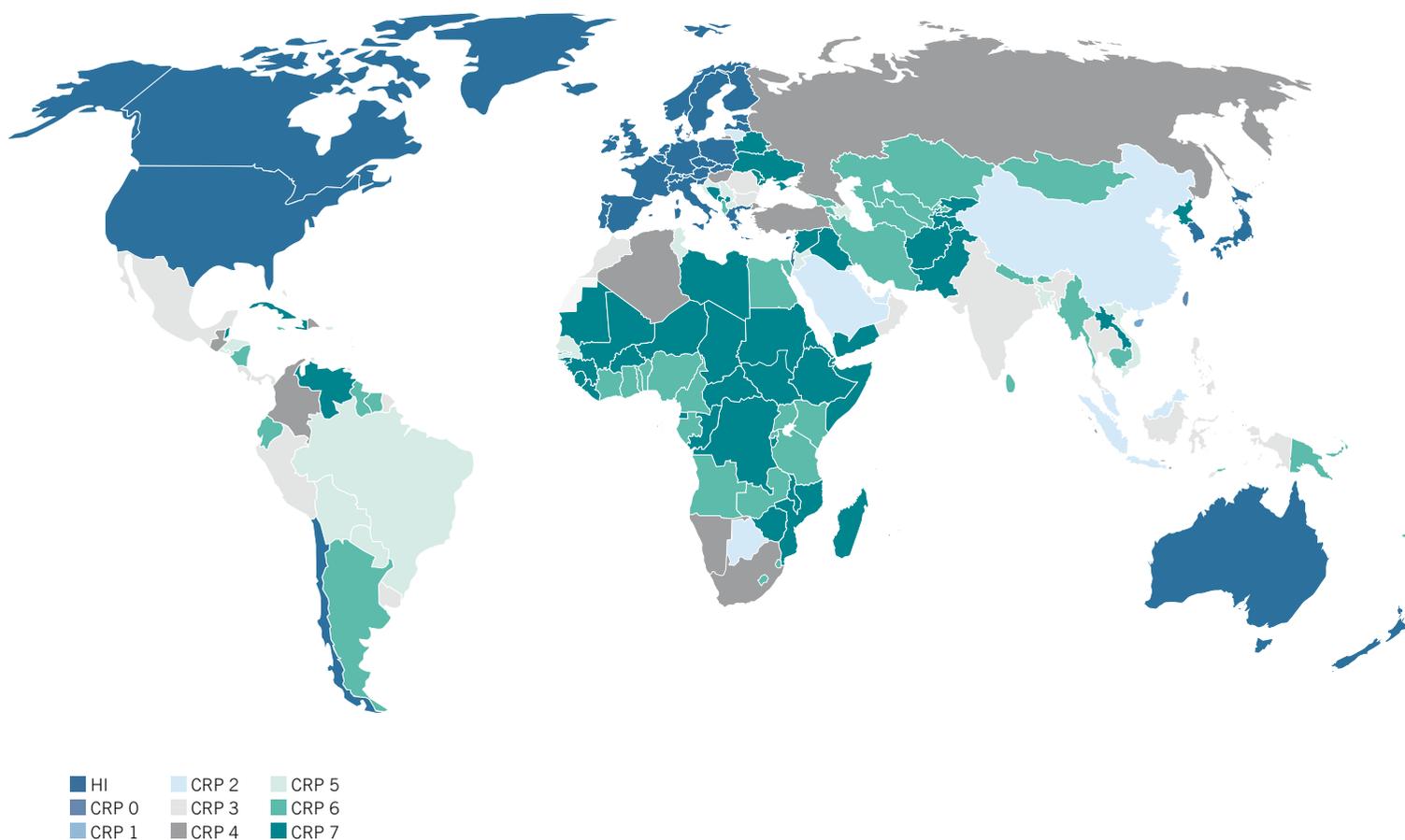
noter que le nombre et le volume d'AP sont soumis à de fortes fluctuations et qu'il ne faut en aucun cas déduire une tendance générale de ce recul en 2017.

Le plus fort engagement par pays de la SERV au 31 décembre 2017 revient au Bahreïn avec CHF 852,2 mio., un volume qui représente près de 11 pour cent du total des engagements. La forte progression de l'engagement qui n'était encore que de CHF 96,6 mio. en 2016 est due à une opération volumineuse dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité qui a été conclue en 2017. Pour la première fois, les Emirats arabes unis intègrent le Top Ten avec un engagement qui est passé de CHF 120,1 mio. à CHF 264,3 mio. grâce à deux opérations de taille moyenne réalisées par la SERV dans les secteurs de l'automobile et du recyclage. L'engagement avec l'Éthiopie a encore progressé, puisqu'il a augmenté de CHF 250,6 mio. à CHF 322,4 mio. Dans le cadre d'un projet de voies ferrées, la SERV a établi une assurance de crédit acheteur, qui permet à plusieurs exportateurs suisses de participer encore à la deuxième phase de ce projet d'envergure.

Par la catégorisation par risque pays de l'OCDE, la SERV entend le classement des pays par l'OCDE dans les catégories de risque pays CRP 0 à CRP 7 et « à haut revenu » (HI). La CRP 0 correspond au risque le plus faible, et la CRP 7 au risque pays le plus élevé. La catégorie « haut revenu » comprend les pays de l'OCDE et de la zone euro à haut revenu qui ne sont pas classés en fonction de leur risque pays. La CRP influe sur le montant de la prime d'assurance. Les primes pour les pays à haut revenu et les pays de la CRP 0 dépendent des prix du marché.

Une carte interactive du monde avec des indications complémentaires est disponible sur www.report.serv-ch.com.

Catégories de risque pays de l'OCDE, situation au 31.12.2017





« La perspective la plus exaltante offerte par la SERV est de travailler à la croisée des chemins entre l'industrie, la finance et la politique. »

Heribert Knittlmayer
Responsable Opérations
d'assurance

Organisation, personnel et informatique

Aucun changement n'a eu lieu au sein du conseil d'administration (CA) pendant l'exercice 2017. La période de mandat du CA se poursuivra jusqu'en 2019. Au cours du premier semestre, le CA a révisé le règlement interne de la SERV, ainsi que tous les règlements relevant de sa compétence. Dans ce contexte, le CA a dissous son comité du personnel, et a confié les responsabilités et missions de ce dernier au comité des finances et d'organisation (CFinO) déjà existant. En outre, aucune modification structurelle n'a été réalisée, et le CA s'est contenté de faire quelques ajustements mineurs au niveau du contenu, tout en assurant une révision formelle des règlements.

Le 1^{er} janvier 2017, Peter Gisler a repris les fonctions de directeur de la SERV. Il succède ainsi à Herbert Wight, qui a quitté le poste de directeur fin 2016 après avoir atteint l'âge de la retraite. Dans le sillage du changement de directeur, la direction de la SERV est passée de cinq à trois membres, et chacun de ces trois membres dirige l'un des trois domaines de l'organisation.

En raison du nombre toujours élevé des demandes et de leur complexité accrue, la CA a accepté une augmentation du plafonnement. Ainsi, le nombre de collaborateurs est passé de 47 à 51 (47,8 équivalents temps plein), dont 43,1 pour cent de femmes. Le personnel a principalement été renforcé dans les départements Conseil à la clientèle, Droit & Compliance et Relations internationales & Développement durable. Suite à cette augmentation des emplois, le CA a décidé de diviser en plusieurs parties la structure organisationnelle de la SERV. La division du département Conseil à la clientèle en trois nouveaux services doit notamment renforcer la spécialisation des collaborateurs. En 2017, la SERV a également accueilli trois apprentis dans le cadre de leur formation professionnelle.

La structure informatique de la SERV connaît actuellement une transformation profonde, qui consiste à basculer les systèmes vers une architecture informatique durable, qui prendra en charge la totalité des processus commerciaux de la SERV. Ainsi, des processus standardisés doivent être automatisés et la SERV doit être reliée à d'autres intervenants par le biais d'interfaces ouvertes au sein d'un réseau numérique s'étendant au-delà de l'entreprise.

Avec ces ambitions, la SERV a développé une stratégie 2017, qui définit clairement ses objectifs et principes informatiques. Des solutions informatiques seront développées à partir d'une architecture orientée services (AOS) et les systèmes seront développés avec le soutien de prestataires externes spécialisés.

Une gestion de projet fiable et professionnelle garantira la continuité de ce renouvellement et permettra de s'assurer que les divers projets définis en amont seront lancés et réalisés dans les délais impartis. Ainsi, cela permettra de s'assurer également à l'avenir que l'évolution informatique respecte les exigences des marchés publics.

Politique de risque, gestion du risque et pratique de couverture

Le CA assume la responsabilité générale et la surveillance de la gestion du risque de la SERV. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque.

La politique de risque de la SERV poursuit les objectifs suivants :

- exécution du mandat légal en respectant
- les différentes exigences, en particulier l'auto-financement;
- préservation de la fortune et de la réputation;
- détermination des principes et des directives concernant la pratique de couverture.

Le CA a examiné en 2017, à l'aide d'un rapport régulier, les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques ainsi que des risques de réputation.

La SERV procède chaque année à une évaluation interne des risques traités par le système de contrôle interne (SCI). Les objectifs du SCI sont de préserver les valeurs patrimoniales, de garantir une comptabilité et un rapport financier corrects ainsi que d'empêcher ou au moins d'identifier les agissements non autorisés et les erreurs du point de vue du rapport financier. Depuis 2016, l'efficacité et l'efficience des activités de contrôle liées aux risques clés identifiés sont évaluées sur une échelle de 1 à 5. De manière générale, l'évaluation 2017 a permis de déterminer que le niveau des activités de contrôle de tous les risques clés est bon en matière d'efficacité et d'efficience. Un seul cas d'efficacité et d'efficience réduites a été détecté, et ce dernier nécessite l'exécution de processus manuels en raison d'une assistance système insuffisante. Ceci étant, aucune défaillance substantielle n'a été détectée au niveau des activités de contrôle.

L'évaluation du risque des différents pays, banques et acheteurs privés est définie dans la pratique de couverture. L'évaluation du risque sert de valeur indicative pour l'évaluation des demandes d'assurance. Dans le cadre de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation de l'OCDE, qui a valeur contraignante pour la SERV, les analystes pays des agences de crédit à

l'exportation (ACE), également ceux de la SERV, se sont rencontrés pour décider de la répartition des pays dans les catégories de risque pays (CRP) de l'OCDE. Les analystes crédit et pays de la SERV ont en outre contrôlé certains pays quand des améliorations ou des dégradations importantes s'annonçaient par rapport à la classification existante ou quand de nouvelles assurances étaient demandées pour ces pays. La pratique de couverture est le principal instrument flexible de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Le respect des différentes limites selon la politique de risque et la pratique de couverture ainsi que l'adéquation du capital en tenant compte des concentrations de risque ont encore fait l'objet d'un contrôle permanent en 2017.

Les cadres de la SERV évaluent les risques opérationnels selon les domaines de risque suivants : systèmes, processus, personnes, événements extérieurs et risques juridiques. Les risques sont évalués du point de vue de leur probabilité et de leur possible portée. Les mesures engagées ou mises en œuvre afin de réduire ou de supprimer ces risques sont soumises au processus de controlling ordinaire.

En 2017, la SERV a mandaté la KPMG pour réaliser une analyse de sécurité informatique. Cette dernière avait pour objectif d'évaluer la vulnérabilité de la SERV face à des cyberattaques menées dans différentes configurations. Un test de pénétration a permis d'identifier les points faibles et de les valider par le biais de scénarios d'attaque dans les domaines de l'Internet, du WLAN, mais également de la sensibilité aux malwares et au phishing. L'analyse a permis d'établir que la SERV présente un risque potentiel élevé en matière d'exposition aux attaques externes. Les failles identifiées comme critiques ont été immédiatement rectifiées; les résultats présentant une criticité forte et moyenne seront traités et améliorés en continu afin d'assurer la sécurité informatique complète de la SERV.

Développement durable

La SERV vérifie le développement durable des opérations faisant l'objet d'une demande du point de vue de l'environnement, des aspects sociaux, des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption. Lors de l'évaluation des demandes d'assurance, la SERV tient notamment compte des directives internationales de l'OCDE en vigueur, et des principes de la politique étrangère suisse, conformément à l'art. 6 al. 2 LASRE. Ceux-ci comprennent la cohabitation pacifique des peuples, le respect des droits de l'homme et la promotion de la démocratie, la sauvegarde des ressources naturelles, la réduction de la misère et de la pauvreté dans le monde, ainsi que la préservation de l'indépendance et de la prospérité de la Suisse. Afin

d'évaluer au mieux les grands projets sensibles en matière d'environnement ou de droits de l'homme, le responsable du développement durable a effectué des vérifications sociales et environnementales au moyen d'expertises adaptées; dans plusieurs cas, il s'est également rendu sur place.

La SERV dialogue régulièrement avec les organisations non gouvernementales (ONG) engagées dans ce domaine. Elle s'entretient chaque année avec elles pour les informer de la marche de ses affaires, de projets actuels particuliers, des évolutions au sein de la SERV et du groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et pour entendre leurs préoccupations. Lors du dialogue 2017, outre les représentants de la SERV, les organisations Alliance Sud, Public Eye et Transparency International étaient à nouveau présentes. Les ONG présentes se sont montrées satisfaites de l'échange ouvert et de la grande transparence de la SERV.

En 2017, la SERV a reçu la visite d'un expert indépendant en matière de dette extérieure et de droits de l'homme. Ce dernier a rédigé pour le compte du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU un rapport

Dans un esprit de transparence, la SERV publie sur son site web, avec l'accord des preneurs d'assurance, tous les projets d'une valeur de livraison d'au moins CHF 10,0 mio. qui relèvent selon les directives sociales et environnementales de l'OCDE de la catégorie A; la publication a lieu au plus tard 30 jours avant l'établissement des PA correspondantes.

Vérification du développement durable

La SERV emploie une équipe d'experts pour vérifier le développement durable des activités d'exportation. Lorsque cela s'avère judicieux, le responsable Développement durable effectue des visites sur site dans les pays des acheteurs. Par exemple, dans le cadre d'un projet de voies ferrées en Ethiopie qui a été lancé début 2015, une première rencontre a eu lieu en mars 2014 avec l'acheteur et les banques concernées afin d'évaluer les risques éventuels et de mettre en œuvre les mesures adéquates.

Une particularité de ce projet : une bande de terre de 400 km de long et de plus de 50 m de large est nécessaire pour construire les voies ferrées, ce qui implique de déplacer des populations. Une importance toute particulière est ainsi accordée à une planification des déplacements dans le respect des droits de l'homme. Les habitants doivent être correctement dédommagés et une alternative adaptée ainsi que de nouveaux moyens de subsistance (espace de vie, terres cultivables ou soutien à la création d'une activité) doivent leur être proposés. D'autres thèmes clés concernent les éventuelles dégradations causées aux écosystèmes par les activités de construction et la remise en état de ces derniers une fois les travaux terminés, ainsi que le respect des consignes de sécurité.

Depuis le début, un groupe d'experts provenant d'une agence de conseil indépendante est chargé de la surveillance du projet. Cette surveillance se déroule en étroite collaboration avec le responsable Développement durable de la SERV et s'accompagne de visites annuelles sur site de ce dernier. De plus, la SERV contrôle les rapports d'évaluation et décide des éventuelles actions requises en collaboration avec les agences de crédit à l'exportation (ACE) EKN (Suède) et EKF (Danemark) qui sont également impliquées dans le projet. « Notre vérification a un effet secondaire positif : elle permet à l'acheteur éthiopien de développer ses capacités et son savoir-faire. Il apprécie les contributions des experts et prévoit déjà d'étendre son réseau ferroviaire », explique Bernhard Müller, responsable Développement durable à la SERV.

sur le thème des droits de l'homme en relation avec les financements et les flux de fonds internationaux en Suisse. Dans ce rapport, les mesures de la SERV en matière de garantie du développement durable ont été appréciées. En outre, il recommande d'inclure de manière encore plus directe à la SERV les populations sur site directement concernées par les activités d'exportation soutenues par cette dernière, en étendant les possibilités d'accès.

Quatre exportateurs suisses ont reçu la visite d'experts afin de vérifier la conformité de leurs mesures en matière de lutte contre la corruption. La SERV organise de telles visites dans le cadre de contrôles approfondis pour la lutte contre la corruption s'il existe des indices fondés d'activités de corruption chez l'exportateur.

International

La SERV accompagne régulièrement le Secrétariat d'État à l'économie aux réunions du groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et du groupe qui est responsable de l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (groupe sur les crédits à l'exportation). En 2017, le groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE s'est principalement occupé d'améliorer les rapports permettant de documenter les projets respectueux de l'environnement. Cela devrait permettre à l'avenir de promouvoir davantage les technologies respectueuses de l'environnement. En outre, il révisé et actualise la recommandation actuelle sur la lutte contre la corruption dans le cadre d'activités d'exportation.

Dans le cadre de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, les mesures prises de manière temporaire en 2009 afin de faciliter les financements de projet n'ont pas été reconduites en 2017. Jusqu'à présent, les ACE pouvaient offrir une durée de crédit maximale de 14 ans pour les financements de projet dans les pays de l'OCDE à un taux de couverture jusqu'à 50 pour cent. Désormais, ceci sera uniquement possible à un taux de couverture jusqu'à 35 pour cent; à un taux de couverture de 35 à 50 pour cent, la durée de crédit se limite à dix ans.

L'accord sectoriel sur les conditions de crédit en cas de financement de centrales à charbon est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Ce dernier prévoit des conditions de crédit plus restrictives lors du financement d'exportations dans le cadre de la modernisation ou de la construction de centrales à charbon. En outre, les exigences ont été durcies en matière de notification lorsqu'il s'agit de justifier un financement ou un soutien apporté aux centrales à charbon par une ACE.

Outre la coopération multilatérale, la SERV met constamment tout en œuvre pour entretenir et maintenir des relations bilatérales avec les autres ACE. Ainsi, les accords de réassurance avec les autres ACE deviennent de plus en plus incontournables afin de mieux intégrer les chaînes de création de valeur des opérations d'exportation qui présentent désormais une forte fragmentation internationale grâce à des réassurances et des assurances parallèles. Après avoir déjà conclu un accord de réassurance avec la banque d'exportation et d'importation américaine US EXIM en 2016, la SERV en a conclu un nouveau en 2017 avec l'ACE britannique UK Export Finance (UKEF). La conclusion de ces deux accords de réassurance a été possible après l'assouplissement des prérequis à la reprise des conditions d'assurance de l'assureur principal par la SERV lors de la révision partielle de la loi sur la SERV en 2016. Désormais, la SERV dispose d'accords de réassurance avec 16 agences de crédit à l'exportation.

Vérification par le Contrôle fédéral des finances

En février 2017, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a publié son rapport sur la vérification de la mise en œuvre du mandat légal et des objectifs stratégiques de l'assurance contre les risques à l'exportation. Dans ce dernier, il formule une appréciation positive de la SERV sur les points essentiels. Le CA et la direction disposent d'un solide savoir-faire et favorisent une collaboration étroite. L'organisation qui consiste à séparer les domaines Conseil à la clientèle & Underwriting, Analyse crédits & pays, ainsi que Créances & Recouvrement est judicieuse et permet de concevoir les principaux processus de manière appropriée. La gestion financière des risques est suffisamment développée, les comptes sont établis de manière généralement pertinente et l'évaluation du capital de risque est conservatrice. Le CDF souligne aussi la pondération de certains grands comptes concernant le volume de primes encaissées, ainsi que l'importance de la modernisation informatique, et il recommande de mieux conformer la passation des marchés au droit applicable. Le CA a pris connaissance très tôt des points critiques identifiés par le CDF, et mis en place des mesures correctives.

Sinistres et créances

Les indemnités versées par la SERV durant l'exercice considéré s'élèvent à CHF 48,3 mio. (cf. p. 33). Dont CHF 11,5 mio. concernent des sinistres déjà reconnus les années précédentes; CHF 36,8 mio. de nouveaux sinistres déclarés. Inversement, la SERV a récupéré en 2017 un montant net de CHF 8,8 mio. suite à des mesures de recouvrement. CHF 8,0 mio. ont été sortis des comptes à titre de sinistres définitifs (cf. p. 42).

Les créances résultant de sinistres ont augmenté au total en 2017 de CHF 30,6 mio. pour s'établir à CHF 409,8 mio. Les indemnités les plus élevées ont atteint CHF 22,3 mio. pour des sinistres en Suisse, CHF 5,7 mio. pour des sinistres en Russie et CHF 5,2 mio. pour des sinistres en Indonésie. C'est pour les opérations avec l'Iran qu'a été recouvert le montant le plus élevé de CHF 4,8 mio., alors que les principales sorties de compte pour les créances irrécouvrables d'un montant de CHF 5,1 mio. sur des sinistres suisses sont imputables à des assurances de crédit de fabrication et à des garanties de « Bonds ».

Comme durant les exercices précédents, plusieurs sinistres imminents ont pu être évités en 2017 grâce à une restructuration des échéances et à une prolongation des couvertures.

La SERV n'a pas comptabilisé durant l'exercice de montants recouverts provenant de restructurations avec des débiteurs publics. Cela est dû au fait qu'il existe aujourd'hui seulement un accord de restructuration avec la Corée du Nord, qui la libère pour le moment de tout remboursement.

Parmi les pays mentionnés à la page 16 qui ont signé des accords de rééchelonnement avec le Club de Paris, tous les Etats débiteurs ont honoré leurs engagements pendant l'exercice, à l'exception du Soudan.

Après qu'un accord de rééchelonnement multilatéral a été conclu en décembre 2015 entre Cuba et son groupe de créanciers dans le cadre du Club de Paris, la Suisse a conclu en 2016 la convention bilatérale avec Cuba pour des créances d'un montant de CHF 127,6 mio.; avec un délai de remboursement du capital et des intérêts courus d'un montant total de CHF 47,3 mio. fixé à 2033. En contrepartie, la SERV s'engage à exonérer progressivement Cuba, en fonction des remboursements effectués, des intérêts moratoires d'un montant de CHF 82,2 mio.

Un accord de rééchelonnement bilatéral a été conclu en novembre 2014 entre l'Argentine et la Suisse, concernant les créances en capital, intérêts et intérêts moratoires courus de CHF 454,2 mio. au 1^{er} mai 2014. Il prévoit que tous les montants en souffrance doivent être remboursés d'ici à 2019. Jusqu'ici, l'Argentine a effectué les paiements annuels minimum convenus.

Pour les pays dans lesquels la SERV a des créances résultant de sinistres ou avec lesquels un accord de rééchelonnement a déjà pu être conclu, les avoirs de la SERV font l'objet d'une réévaluation (cf. p. 40 et 41).

Créances résultant de restructurations avec débiteurs publics

en CHF mio., sans réévaluation

	31.12.2017			31.12.2016			Variation	
	Créances totales (1)=(2)+(3)	Tiers ¹⁾ (2)	SERV (3)	Créances totales (4)=(5)+(6)	Tiers ¹⁾ (5)	SERV (6)	Créances totales (7)=(1)-(4)	SERV (8)=(3)-(6)
Corée du Nord	208,9	26,5	182,4	205,1	26,0	179,1	3,8	3,3
Total	208,9	26,5	182,4	205,1	26,0	179,1	3,8	3,3

¹⁾ Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Créances résultant de sinistres (sans tenir compte des franchises des preneurs d'assurance)

en CHF mio., sans réévaluation

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)
Arabie saoudite	128,4	128,4	-
Grèce	50,7	50,7	-
Zimbabwe	37,2	37,0	0,2
Espagne	41,3	42,4	-1,1
Inde	26,3	23,3	3,0
Suisse	26,3	9,3	17,0
Brésil	21,3	20,9	0,4
Russie	19,8	14,1	5,7
Géorgie	10,9	10,9	-
Mexique	10,6	10,9	-0,3
Autres pays	37,0	31,3	5,7
Total	409,8	379,2	30,6

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

en CHF mio., sans réévaluation

	31.12.2017				31.12.2016				Variation	
	Avoir total	Confédération	Tiers ¹⁾	SERV	Avoir total	Confédération	Tiers ¹⁾	SERV	Avoir total	SERV
	(1)= (2)+(3)+(4)	(2)	(3)	(4)	(5)= (6)+(7)+(8)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1)-(5)	(10)=(4)-(8)
Argentine	273,8	-	52,9	220,9	325,3	-	62,9	262,4	-51,5	-41,5
Soudan	144,9	91,7	-	53,2	144,9	91,7	-	53,2	-	-
Cuba	122,9	-	31,9	91,0	126,8	-	33,3	93,5	-3,9	-2,5
Serbie	86,5	-	23,0	63,5	94,3	-	25,1	69,2	-7,8	-5,7
Pakistan	85,0	3,5	4,7	76,8	91,1	3,6	5,0	82,5	-6,1	-5,7
Indonésie	57,7	3,1	5,2	49,4	70,8	3,7	6,4	60,7	-13,1	-11,3
Irak	47,3	-	15,7	31,6	51,6	-	17,1	34,5	-4,3	-2,9
Bosnie et Herzégovine	24,7	-	6,1	18,6	25,4	-	6,3	19,1	-0,7	-0,5
Egypte	12,1	-	2,6	9,5	15,1	-	3,2	11,9	-3,0	-2,4
Cameroun	2,5	-	0,3	2,2	3,0	-	0,4	2,6	-0,5	-0,4
Honduras	1,9	-	0,2	1,7	2,0	-	0,2	1,8	-0,1	-0,1
Bangladesh	1,5	0,2	-	1,3	1,8	0,2	-	1,6	-0,3	-0,3
Monténégro	1,5	-	0,3	1,2	1,7	-	0,4	1,3	-0,2	-0,1
Kenya	0,7	-	0,2	0,5	1,4	-	0,3	1,1	-0,7	-0,6
Total	863,0	98,5	143,1	621,4	955,2	99,2	160,6	695,4	-92,2	-74,0

¹⁾ Preneurs d'assurance ou cessionnaires

Perspectives

La SERV poursuit la réalisation de ses missions conformément à la loi sur la SERV et aux objectifs du Conseil fédéral. Cela signifie qu'elle soutient la création et le maintien des emplois en Suisse au moyen de ses prestations d'assurance et de garantie, et qu'elle permet également aux exportateurs suisses de participer plus facilement à la concurrence internationale. En termes d'objectifs stratégiques 2016–2019, le Conseil fédéral attend de la SERV un soutien actif des exportations grâce à l'allègement des risques financiers majeurs sur les marchés internationaux, la promotion des financements d'exportation grâce au marché financier et par la mise à disposition de produits dédiés à la réduction des risques, ainsi que la simplification de l'accès aux financements d'exportation pour les PME.

Elan de croissance des opérations de la SERV

En 2018, les exportations suisses profiteront d'une économie mondiale solide et d'un franc suisse affaibli. Au cours de l'année à venir, la SERV prévoit un net élan de croissance de ses activités d'assurance et de garantie. Etant donné que les exportateurs concluent de plus en plus de nouveaux marchés en Afrique, en Asie ou en Amérique latine, qui présentent des risques de non-paiement et de crédit relativement élevés, la demande de couvertures de la SERV ne cesse d'augmenter. En outre, la SERV prévoit en 2018 une demande effrénée des solutions d'assurance dédiées au financement des PME, un produit qui est en progression constante depuis leur introduction en 2009. Grâce à ses assurances de crédit de fabrication et ses garanties de « Bonds », la SERV aide grandement les entreprises exportatrices à gérer leurs liquidités, et par conséquent à préserver les emplois en Suisse.

Modifications de la structure commerciale

Dans les grands projets d'infrastructures qui présentent un caractère de financement de projet, les solutions d'assurance fiables, qui permettent des financements intéressants, jouent un rôle de plus en plus important dans la passation des marchés. Afin d'établir au plus vite le cadre de leurs concepts de financement, les exportateurs ou les commanditaires de projet sont toujours plus nombreux à contacter la SERV dès les premières phases du développement

des activités. Par conséquent, la SERV endosse plus fréquemment le rôle de (co)responsable de la structuration et elle doit engager des collaborateurs disposant des compétences nécessaires. Les principales modifications de la structure commerciale sont dues à la fragmentation verticale et transfrontalière croissante des étapes de production. Les corrélations internationales s'intensifient grandement et les chaînes de création de valeur sont toujours plus globales et complexes. Dans ce domaine, la SERV peut fortement contribuer à la promotion de la Suisse grâce à une application flexible des règles sur la part minimale de valeur ajoutée suisse.

Axes stratégiques

Pour répondre encore mieux aux besoins et exigences de ses clients à l'avenir, la SERV a mis en œuvre diverses mesures organisationnelles au cours du deuxième semestre 2017: la réorganisation du département Underwriting en trois services (Projets & financements structurés, Grandes entreprises et Petites & moyennes entreprises) prévue début 2018 joue un rôle majeur. Afin de dompter la complexité croissante des solutions d'assurance et de financement structurées, la formation continue et durable du personnel est capitale. Outre ses activités de marketing en Suisse, la SERV souhaite également renforcer sa notoriété à l'international. Elle envisage pour cela de prendre des mesures ciblées sur les marchés des acheteurs afin de montrer la propension de la Suisse à assurer des opérations d'exportation dès les premières phases d'un grand projet (souvent dans le secteur des infrastructures). Ainsi, la SERV compte aussi offrir aux exportateurs suisses l'opportunité d'accéder à de nouvelles opérations.

En 2018, la SERV soumettra ses processus commerciaux à un examen approfondi. Elle compte ainsi poser des bases solides pour gérer de manière efficace et rapide des solutions d'assurance avec une architecture informatique orientée vers les services, et par conséquent offrir une plus grande marge de manœuvre pour le conseil à la clientèle.

En 2017, la SERV a accompagné divers financements volumineux d'opérations d'exportation dans le secteur de la production et distribution d'électricité avec des solutions d'assurance innovantes. Au 1^{er} trimestre 2018, la SERV prévoit que ces projets génèrent l'émission d'AP avec une exposition d'env. CHF 1,4 mia. et des recettes de primes d'env. CHF 185 mio.



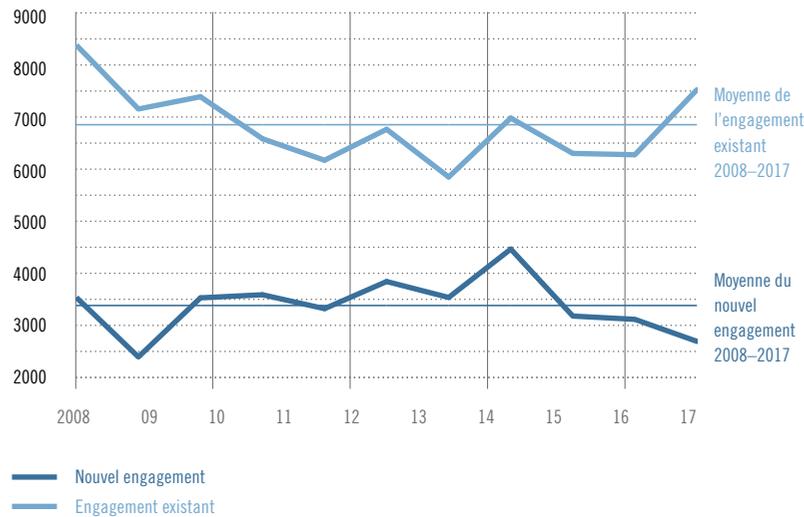
« Nous devons constamment relever de nouveaux défis en raison de la complexité de notre activité: ainsi, le nombre croissant d'affaires volumineuses dans le domaine du financement de projet nécessite un perfectionnement innovant de nos produits. »

Peter Gisler
Directeur

Comparaison pluriannuelle

Evolution de l'engagement

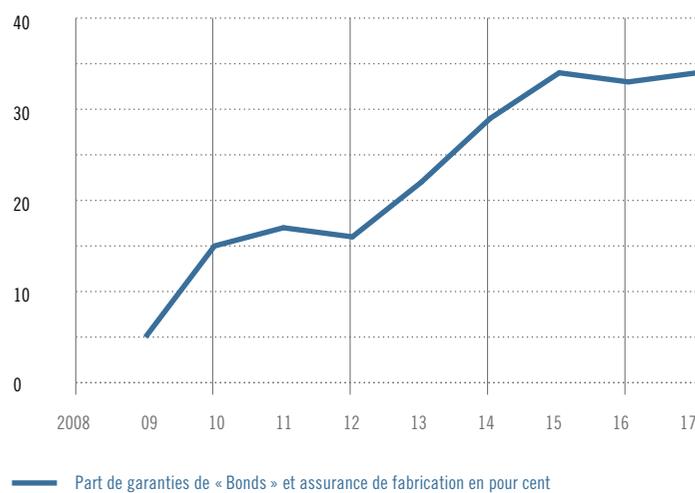
en CHF mio.



Sur les 10 dernières années, l'engagement moyen de la SERV a été de CHF 6,700 mia. Avec CHF 7,525 mia., il est donc au-dessus de la moyenne en 2017. Le nouvel engagement moyen est de CHF 3,366 mia. (2016 : CHF 3,451 mia.); il est donc inférieur à la moyenne en 2017 avec CHF 2,693 mia.

Part des garanties de « Bonds » et assurances de crédit de fabrication dans le nombre de nouvelles polices d'assurance

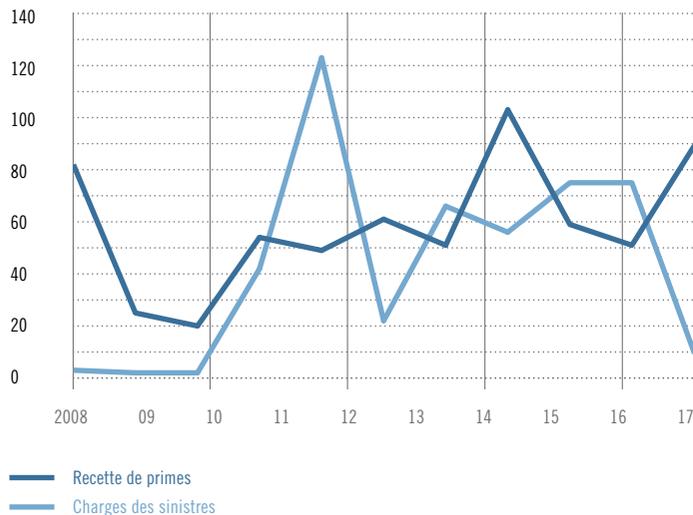
en pour cent



Depuis l'introduction en 2009 de la garantie de « Bonds » et de l'assurance de crédit de fabrication, la demande n'a cessé d'augmenter pour ces deux produits. Tous deux aident les exportateurs, surtout les PME, à optimiser la gestion de leur liquidité. En 2017, la part de ces deux produits dans le nombre total des nouvelles opérations (PA) atteint 34 pour cent et est donc proche du niveau de l'exercice précédent. Selon toute probabilité, la demande restera constante, voire continuera à augmenter.

Evolution des recettes de primes et des charges des sinistres

en CHF mio.



L'évolution des recettes de primes et des charges des sinistres montre la volatilité de l'activité de la SERV. Les grosses opérations influent fortement sur ces deux chiffres clés et entraînent de fortes variations des données annuelles. Les chiffres commerciaux de la SERV doivent toujours être considérés dans ce contexte.

Au cours des dix dernières années, la SERV a honoré les objectifs de développement prescrits par la loi et également les impératifs financiers en matière d'auto-financement et de gestion d'entreprise. Elle jouit d'une solide réputation auprès des principaux exportateurs dans les secteurs de la construction d'équipements, des machines, de la métallurgie, de l'électronique, mais également de la chimie et de la pharmacie. Les PME exportatrices sont toujours plus nombreuses à profiter de la gamme de produits de la SERV, notamment des garanties de « Bonds » et des assurances de crédit de fabrication, qui ont été introduites en 2009.

Depuis 2008, l'engagement de la SERV a augmenté de CHF 7,155 mia. à CHF 7,525 mia., et il est à nouveau légèrement supérieur à la moyenne car l'engagement 2017 a connu une forte progression par rapport à l'année précédente en raison de la couverture de certaines affaires volumineuses. Contrairement à l'engagement existant, le nouvel engagement reste inférieur à la moyenne des dix dernières années et enregistre même un faible résultat avec CHF 2,693 mia., bien que le nombre de nouvelles opérations assurées ait plus que doublé entre l'année de création en

2007 (328) et 2017 (774). Cela est dû au fait que la SERV a couvert un nombre toujours plus important d'opérations d'exportation avec des petits volumes de commande et de contrats d'assurance sur les dix dernières années.

Au cours de cette même période, l'autofinancement 2 est toujours resté positif et s'élevait en moyenne à CHF 23,4 mio. Cela signifie qu'au cours des dix dernières années, la SERV a toujours été en mesure de couvrir ses charges d'exploitation et ses pertes calculées de manière actuarielle et issues de son portefeuille de risques grâce aux recettes de primes et aux intérêts créditeurs des placements. Ainsi, la SERV a jusqu'ici réussi à s'autofinancer de manière durable. Mais en raison de l'évolution des taux jugée défavorable par la SERV, les intérêts créditeurs n'ont cessé de chuter au fil des années, et en 2017, l'autofinancement 2 est pour la première fois équivalent à l'autofinancement 1.

Sur le terrain D'une révolution dans l'univers de la technologie Smart Home à une installation de filtration de la bière au Mexique – deux exemples concrets qui illustrent les projets que la SERV a accompagnés au cours de l'exercice 2017.

Du savoir-faire suisse pour une brasserie mexicaine

Une petite entreprise tient tête à la concurrence internationale dans l'industrie de la bière. M&L Consulting montre que cela est possible. Cependant, les opérations d'exportation sont confrontées à des défis.

Survivre en tant que PME au milieu des multinationales dans l'industrie de la bière? Impossible. C'est ce que l'on pourrait penser. Ernst Meier, maître brasseur diplômé et directeur de M&L Consulting GmbH à Saint-Gall, prouve le contraire. M&L Consulting conseille les brasseries en matière de technique de filtration. Avec ses prestations, elle aide ses clients à améliorer leur qualité et leur efficacité. Elle développe également de nouveaux concepts ainsi que l'ingénierie détaillée dans ce domaine de production. M&L Consulting externalise la fabrication des équipements, ce qui lui permet de se concentrer sur ses compétences clés. Parmi les « spécialités » de M&L, on trouve par exemple ses bougies filtrantes durables qui débarrassent la bière de la levure et des gommes grâce à de la terre de diatomées (poudre d'algues).

La recette du succès

M&L Consulting soutient des clients aux quatre coins du monde et connaît une période de croissance: débutant avec deux collaborateurs en 2005, la petite entreprise emploie désormais douze personnes et jusqu'à 20 collaborateurs travaillent sur les projets de M&L, en comptant les entreprises partenaires. Quelle est la recette de votre succès? « Quand on a un certain talent, qu'on



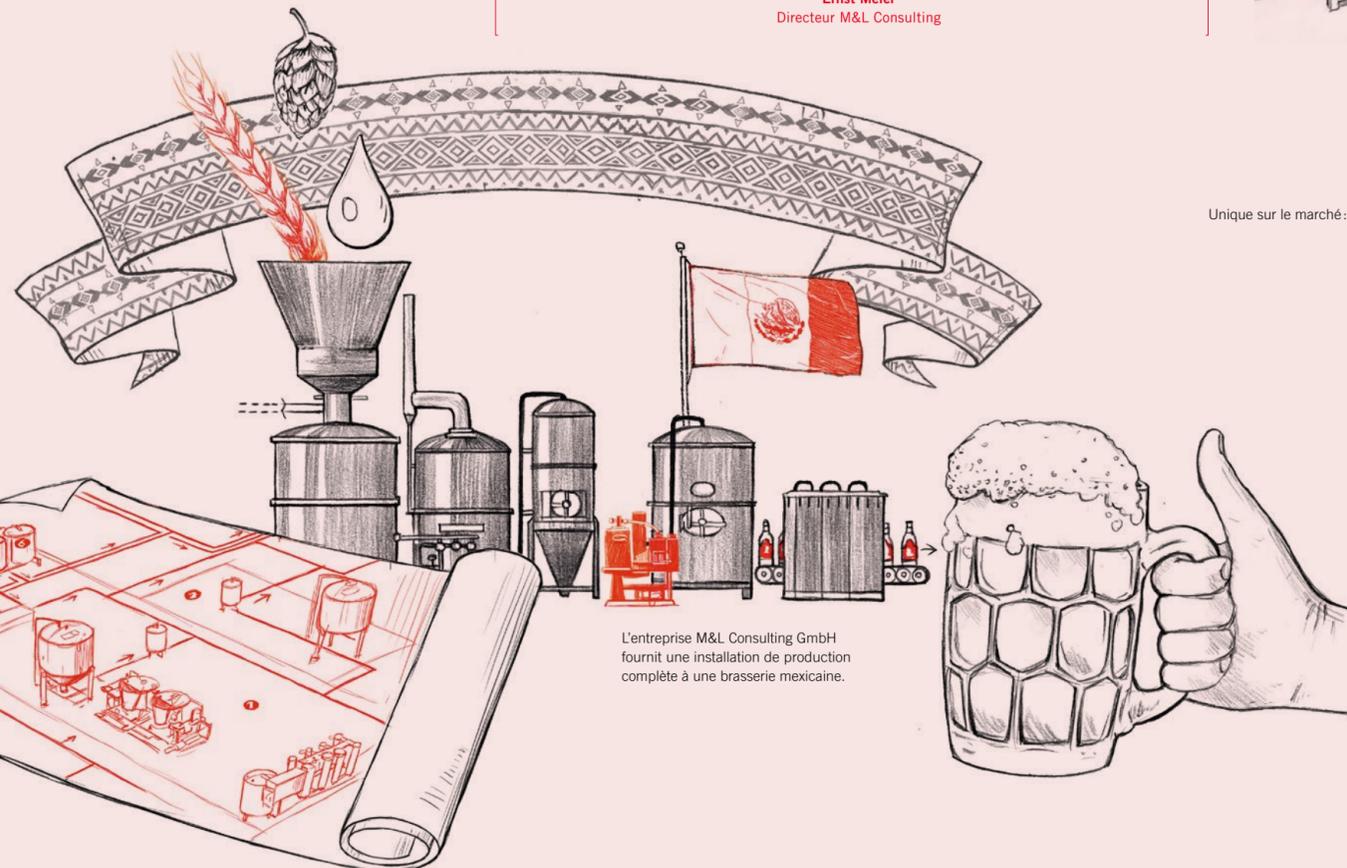
travaille dur et qu'on peut compter sur des collaborateurs compétents, on peut réaliser des choses», indique Ernst Meier. De plus, il est indispensable de se mettre à la place du client: lors d'une commande, les collaborateurs de M&L commencent par écouter les idées et les demandes du client, avant de définir avec lui le cahier des charges. Le développement du concept peut alors débuter.

Une brasserie mexicaine compte parmi les clients de longue date de M&L Consulting et l'a chargée d'équiper entièrement une pièce avec des installations de production pour un montant d'environ EUR 3 mio. Comme dans

d'autres secteurs, cette profession familiale est également confrontée à des conditions contractuelles impitoyables: malgré la collaboration de longue date, le client n'est pas prêt à verser un acompte. « Pour rester dans la course, nous devons proposer un autofinancement du projet », explique Ernst Meier. Les délais de paiement à long terme, qui débutent très souvent seulement à l'arrivée des marchandises sur le site du client, constituent l'une des raisons majeures pour lesquelles M&L Consulting doit parfois « laisser tomber » certains projets. Pour ne pas en arriver là, la SERV soutient son activité avec une assurance de crédit de fabrication et facilite ainsi le financement.

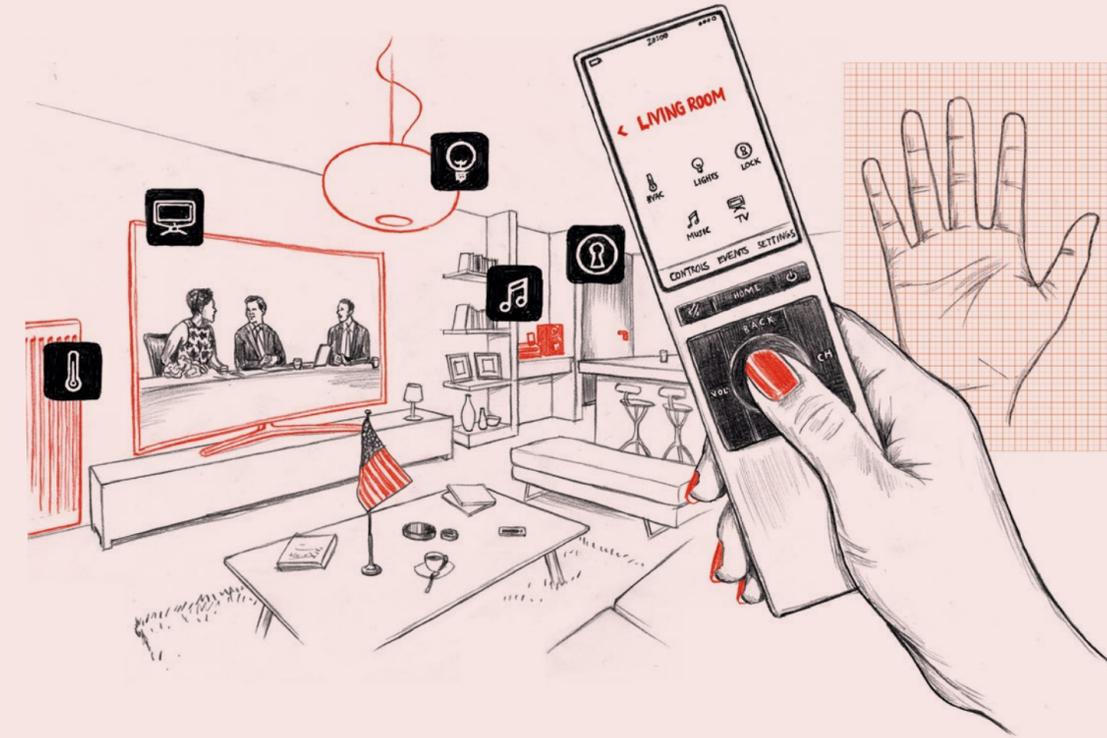
« Pour rester dans la course, nous devons proposer un autofinancement du projet. »

Ernst Meier
Directeur M&L Consulting



L'entreprise M&L Consulting GmbH fournit une installation de production complète à une brasserie mexicaine.

Une télécommande intelligente révolutionne le marché du Smart Home



Unique sur le marché: la télécommande de Neeo AG

Avec créativité et passion, une jeune entreprise soleuroise a planché sur un nouveau produit pour le marché du Smart Home. Et le résultat n'est ni plus ni moins qu'un objet révolutionnaire.

Neeo AG, cette start-up soleuroise, qui compte 36 collaborateurs, vient bousculer le marché de la technologie avec son invention. Et elle le fait avec enthousiasme et passion. Son co-fondateur et CEO, Raphael Oberholzer, raconte: « Concevoir de nouveaux produits qui susciteront l'enthousiasme dans le monde entier, révolutionner le marché de la technologie, constituer une équipe d'ingénieurs talentueux voilà quelques-unes des missions qui nous inspirent au quotidien chez Neeo. » Cette inspiration a donné vie à un appareil qui ne paie pas de mine. Mais les apparences sont trompeuses: il s'agit en réalité d'une « télécommande

intelligente » dédiée à la domotique. Elle fonctionne avec les capteurs, thermostats, appareils audiovisuels éclairages etc., et elle est compatible avec près de 60 000 appareils. Elle reconnaît l'utilisateur à sa main (une fonction qui fait l'objet d'un dépôt de brevet) et peut ainsi afficher les favoris et les réglages préférés de ce dernier. Cette télécommande séduit par sa simplicité, mais également par son design épuré. Elle est unique sur le marché.

Quand le succès ne se fait pas attendre

Pour que tout le monde puisse profiter de ce produit révolutionnaire, Neeo a notamment organisé un coup publicitaire sous la forme d'une campagne de crowdfunding. Cette dernière a rencontré un réel succès: le montant nécessaire a été récolté au bout d'une journée et à la fin de la campagne, plus de 60 000 sponsors avaient commandé l'appareil, qui n'en était encore qu'à l'état de prototype. Et la télécommande a également tapé dans l'œil d'un distributeur de produits high tech aux Etats-Unis. Ce dernier a passé commande de 20 000 pièces à Neeo, pour un montant de USD 5,9 mio. « La joie d'une si grande commande fut immense, mais l'enjeu financier le fut tout autant pour notre jeune entreprise », explique Raphael Oberholzer à propos de cette commande volumineuse. De nombreux composants doivent être financés en amont avec de longs délais de fabrication, pouvant aller jusqu'à 180 jours. Ainsi, le fonds de roulement nécessaire est considérable pour la structure relativement réduite de Neeo, notamment dans cette période actuelle de forte croissance.

« La joie d'une si grande commande fut immense, mais l'enjeu financier le fut tout autant pour notre jeune entreprise. »

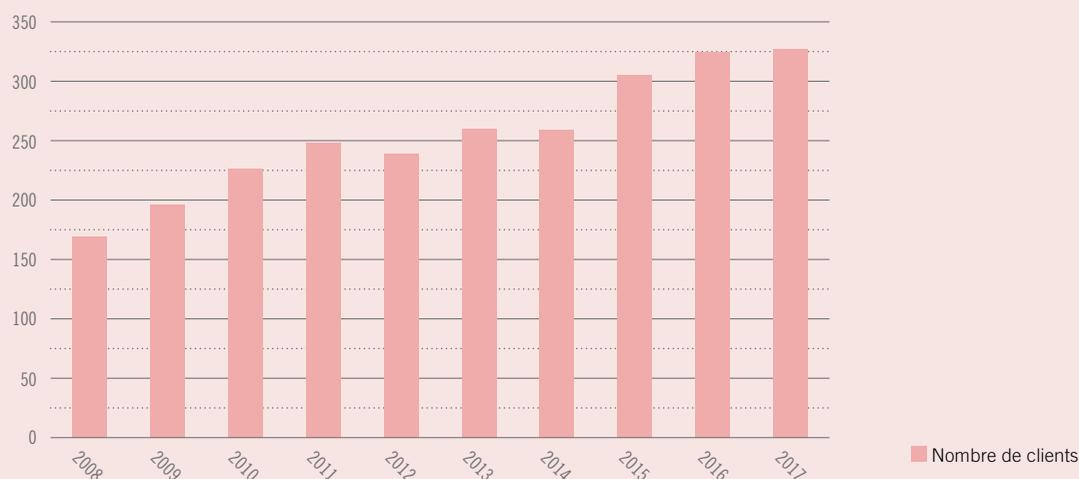
Raphael Oberholzer
CEO Neeo

La SERV a couvert une partie des capitaux supplémentaires nécessaires à la production à hauteur de CHF 1,2 mio. Cela a permis à Neeo de se procurer les liquidités nécessaires à des conditions raisonnables. Raphael Oberholzer poursuit: « Grâce à la confiance que les banques suisses accordent à la SERV et à la solidité de ses prestations, nous avons pu conclure l'affaire de manière saine. Et cela a encore largement renforcé notre croissance. »

Les clients de la SERV

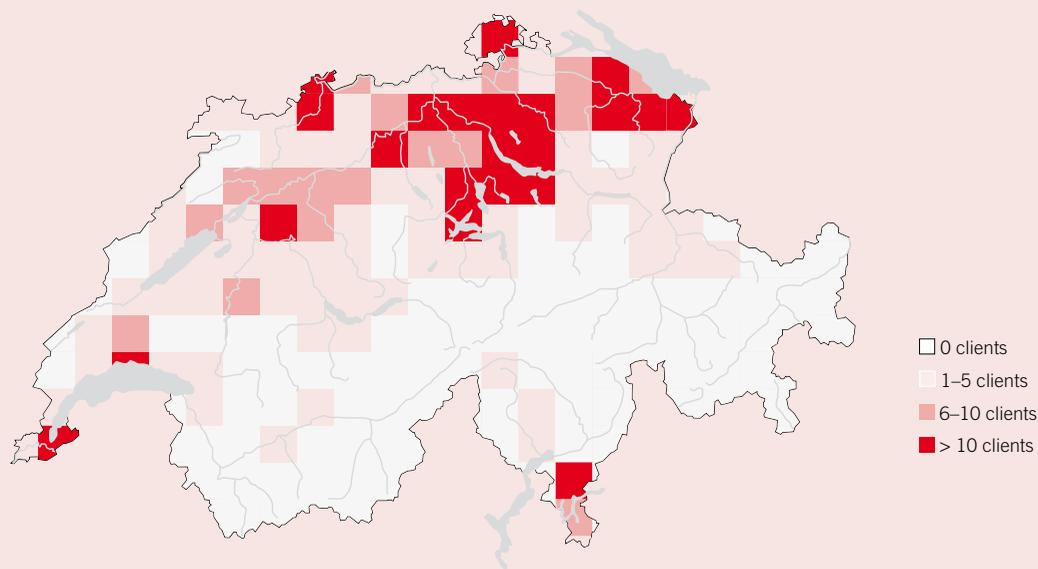
La SERV propose une offre d'assurance complète sur toute la durée d'une opération d'exportation. Les exportateurs peuvent sélectionner et combiner les assurances selon leurs besoins. Des entreprises de toute taille, de tous les secteurs et de toutes les régions de Suisse utilisent les assurances et les garanties de la SERV. Au cours des dix dernières années, le nombre de clients a presque doublé.

Evolution de la clientèle 2008–2017



Répartition régionale des clients au cours des dix dernières années

2008–2017

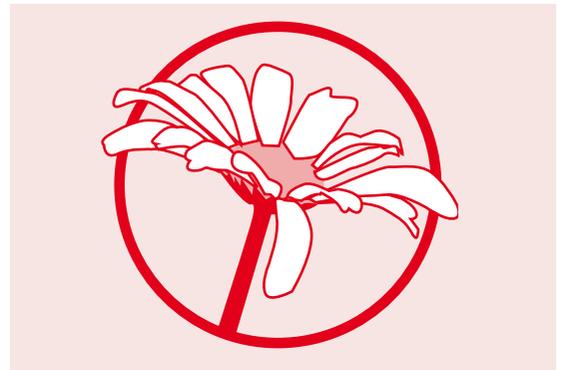


Charte



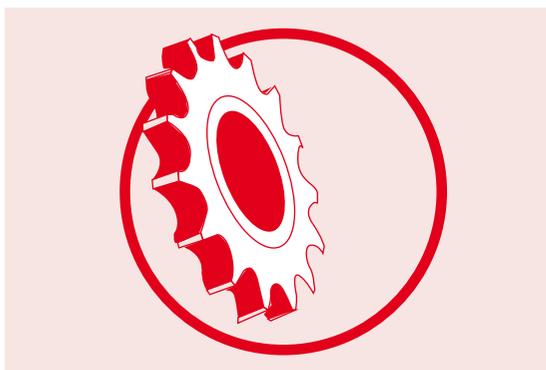
Nos activités

En offrant des solutions d'assurance pour la couverture des risques commerciaux et politiques, nous permettons aux exportateurs suisses de réaliser plus facilement des opérations avec l'étranger. Notre offre améliore la compétitivité des exportateurs et des banques suisses et renforce ainsi la place économique suisse. Par conséquent, des emplois peuvent être maintenus ou créés en Suisse. Tout en soutenant le commerce extérieur de la Suisse, nous contribuons au développement économique des pays impliqués.



Notre mode opératoire

En tant qu'établissement de droit public de la Confédération, nous agissons dans le cadre de notre mission légale. Nous travaillons de manière à être financièrement autonomes avec une gestion d'entreprise optimale. En ce qui concerne l'environnement et le développement durable, nous agissons de manière responsable et respectons les standards internationaux. Nous sommes orientés vers la recherche de solutions et privilégions une communication transparente.



Nos clients

L'orientation clientèle tient une place prépondérante pour nous. Nous accordons une grande importance au traitement égal de tous nos clients, ainsi qu'à un conseil de qualité. Nous entretenons des rapports basés sur un partenariat loyal et souhaitons construire des relations à long terme. Nous présentons également nos prestations à des exportateurs et des banques qui ne font pas partie de nos clients.



Nos collaborateurs

Nous attendons de nos collaboratrices et collaborateurs des prestations de qualité, un grand engagement et une forte identification avec la SERV et sa mission. Nous leur confions des responsabilités adaptées à leur fonction et encourageons le développement des compétences correspondantes. Nous sommes attachés au principe de l'égalité des chances et offrons des conditions de travail attrayantes.

Organes

Le conseil d'administration (CA)

Thomas Daum*, lic. en droit, avocat (Président)

Thomas Daum est membre du comité du CA des Fonds de compensation AVS/AI/APG. Il a siégé dans la commission de la GRE avant la fondation de la SERV. Il est ancien directeur de l'Union patronale suisse, de Swissmem, ainsi qu'ancien vice-président du CA de la SUVA.

Barbara Hayoz**, économiste d'entreprise, EMBA (Vice-présidente depuis le 1^{er} janvier 2017)

Barbara Hayoz est conseillère d'entreprise indépendante, ainsi que présidente et membre de divers conseils d'administration et de fondation. Elle a été directrice financière à temps complet et vice-présidente de la ville de Berne.

Caroline Gueissaz*, ing. dipl. ETH

Caroline Gueissaz est associée de A. Vaccani & Partners, directrice de Business Angels Switzerland et administratrice au sein de diverses PME.

Christoph Meier-Meier*, économiste d'entreprise HWV

Christoph Meier-Meier est CEO et partenaire chez NEWTAG Communication AG. Il a préalablement exercé différentes fonctions chez Bühler AG à Uzwil (SG), et notamment celle de Head of Financial Services pendant dix ans.

Beda Moor**

Beda Moor a été membre de longue date de la direction du syndicat FTMH en tant que responsable national de l'industrie MEM et membre de la direction du secteur Industrie de Unia. Il a siégé dans la commission de la GRE avant la fondation de la SERV.

Laura Sadis**, lic. oec. publ., experte fiscale dipl.

Laura Sadis est actuellement membre du CA de Alp-Transit Gotthard AG. De 2007 à 2015, elle a occupé le poste de conseillère d'Etat tessinoise et dirigé le département Finances et économie. Elle a aussi été membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse.

Anne-Sophie Spérisen**, lic. oec.

Anne-Sophie Spérisen est Présidente & CEO de SOLO Swiss SA. Elle est membre de la commission extra-parlementaire KMU FORUM et du comité exécutif de la chambre de commerce du Jura.

Urs Ziswiler*, lic. en droit, INDEL ETH

Urs Ziswiler a été ambassadeur en Espagne et aux Etats-Unis, chef de la Direction politique du DFAE, conseiller diplomatique de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et directeur du service politique IV du DFAE.

Directeur

Peter Gisler, dipl. féd. de banquier (Directeur depuis le 1^{er} janvier 2017)

Peter Gisler est directeur de la SERV depuis le 1^{er} janvier 2017. Auparavant, il était cadre de la Aargauische Kantonalbank et chez ABB Suisse ainsi que dans ABB Group Holding.

Organe de révision

KPMG AG

Badenerstrasse 172
8004 Zurich

* Comité d'assurance

** Comité des finances et d'organisation

Rémunérations

Conseil d'administration

La rémunération de l'ensemble du conseil d'administration (CA) sans le président s'élevait à KCHF 317,1 en 2017, ce qui correspond à une baisse de 10,5 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Cela est dû au fait qu'en 2017, le CA comptait un membre de moins que l'année précédente. Une rémunération d'un montant de KCHF 127,3 a été versée au président du CA Thomas Daum. Elle comprend les honoraires d'administrateurs, des indemnités au titre de tâches spécifiques ainsi que d'autres prestations accessoires. Elle ne donne pas droit à une rente.

Directeur et membres de la direction

Les rémunérations du directeur et des membres de la direction se composent d'un salaire de base et d'une part variable. La part variable indiquée porte sur l'exercice précédent et constitue avec la part fixe du salaire la rémunération totale du directeur, respectivement des membres de la direction pendant l'année. En 2017, les rémunérations représentent un total de KCHF 801,9 (année précédente KCHF 1474,9 pour cinq collaborateurs du niveau de fonction 1 ; cinq équivalents temps plein). En 2017, deux équivalents temps plein (sans directeur) étaient employés en tant que membres de la direction. La part de salaire variable est basée sur une période d'évaluation d'un an. La bonification du directeur concerne tout aussi bien Herbert Wight que Peter Gisler, qui a repris son poste au sein de la SERV lors du dernier trimestre 2016. Les critères d'évaluation sont consignés dans les conventions des objectifs individuelles.

Reporting des rémunérations des cadres – organe suprême de direction (conseil d'administration)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Président	Conseil complet (7 membres, sans président)	
		Total	Moyenne
Taux d'emploi			
(pourcentage revendiqué pour la fonction)	45%	10% CA	
		20% Cass	
		10% CFino	
Rémunérations			
Honoraires d'administrateurs	87 750	277 000	39 571
	81 000	282 000	35 250
Indemnités au titre de tâches spécifiques	37 325	20 500	2 929
	41 537	39 150	4 894
Autres prestations accessoires (frais de déplacement, logement, repas et représentation)	2 181	19 586	2 798
	1 669	33 281	4 160
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Néant	Néant	–
Indemnité de départ	Néant	Néant	–

Reporting des rémunérations des cadres – direction (directeur et responsables de départements)

en CHF (exercice précédent en gris)

	Directeur	Members of the Executive Board (2 members without CEO)	
		Total	Moyenne
Rémunérations			
Part fixe (salaire)	290 004	404 703	202 351
	301 200	999 276	199 855
Indemnités au titre de tâches spécifiques	–	–	–
	–	–	–
Indemnités (motivées par la fonction ou le marché du travail)	–	–	–
	–	–	–
Bonifications	63 188	41 441	20 720
	45 180	124 230	24 846
Autres prestations accessoires	840	1 680	840
	840	4 200	840
Autres conditions contractuelles			
Prévoyance professionnelle	Plan cadre	Plan cadre	–
Indemnité de départ	Néant	Néant	–

Organisation

Conseil d'administration

Thomas Daum (Président)
Barbara Hayoz (Vice-présidente)

Comité d'assurance

Comité des finances & d'organisation

Directeur
Peter Gisler

Opérations d'assurances
Heribert Knittlmayer

Finances & Risques
Lars Ponterlitschek

Corporate Services
Peter Gisler

Petites & moyennes entreprises
Franziska Grutti

Finances, Controlling & SCI
Advije Delihassani

Support & Réception
Eveline Mark

Grandes entreprises
Heribert Knittlmayer p.i.

Analyse crédits & pays
Noriyuki Arai

**Relations internationales &
Développement durable**
Robert Suter

Projets & financements structurés
Tina Rosenbaum

Créances & Recouvrement
Verena Fries

IT
Olivier Bourquin

**Acquisition & Conseil,
Représentant à Lausanne**
Dominique Aubert

Affaires juridiques & Compliance
Peter Mühlhäuser
Meike Liatowitsch

Ressources humaines & Logistique
Daniel Melliger

Communication & Marketing
Bettina Scheidegger

Technologie & Actuariat
Claudio Franzetti

■ Membre de la Direction
Situation au 1^{er} janvier 2018

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) de la SERV est élu par le Conseil fédéral. Il se compose de sept à neuf membres. Les partenaires sociaux sont pris en compte de manière appropriée (art. 24 LASRE). La durée des mandats est alignée sur la période de législature de l'Assemblée fédérale. Aucun nouveau membre n'a été élu au CA en 2017. Max Gsell, vice-président, a quitté son poste de membre du CA le 31 décembre 2016. Barbara Hayoz a pris sa succession en tant que vice-présidente le 1^{er} janvier 2017.

Il n'existe aucune relation personnelle ou professionnelle de quelconque nature qui puisse entraver la liberté de décision et d'action entre les membres du CA et de la SERV.

Le CA est l'organe de direction et de contrôle suprême de la SERV. Ses tâches sont définies à l'art. 24 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Il forme en son sein un comité pour les affaires d'assurance (Comité d'assurance, présidence Thomas Daum) et d'un comité chargé des finances et de l'organisation (Comité des finances et d'organisation, présidence Barbara Hayoz).

Directeur

Le directeur est élu par le CA. Il dirige et organise la SERV et la représente à l'extérieur. Ses tâches sont définies à l'art. 25 LASRE, ainsi que dans le règlement interne de la SERV. Le CA a élu Peter Gisler nouveau directeur à compter du 1^{er} janvier 2017. Il remplace Herbert Wight, qui est parti à la retraite le 31 décembre 2016. Le directeur gère la direction dont font uniquement partie, dès le 1^{er} janvier 2017, le responsable du département Opérations d'assurance ainsi que le responsable du département Finances et gestion des risques.

Personnel

En 2017, la SERV a augmenté son personnel de 47 à 51 membres, ou à 47,8 équivalents temps plein. Fin 2017, les femmes représentent 43,1 pour cent des employés. Elle a notamment renforcé son service de conseil à la clientèle afin d'accompagner de manière optimale les exportateurs, alors que le nombre et la complexité des opérations ne cessent d'augmenter. Le département Droit et Compliance a aussi été développé, et les fonctions de support et d'assistance ont été étendues. Outre les trois places d'apprentissage dans le domaine commercial, un poste de stagiaire a de nouveau été octroyé. En 2017, le taux de rotation s'élevait à 8,5 pour cent.

La SERV confie à ses collaborateurs des responsabilités adaptées à leur fonction. Leurs tâches sont définies dans un cahier des charges. Chaque année, des objectifs sont fixés avec chaque collaborateur et des entretiens de développement permettent d'évaluer leurs compétences et la réalisation des objectifs. La SERV accorde une grande importance à la formation continue de ses collaborateurs. En 2017, près de KCHF 142 ont été investis pour des formations continues externes.

Organe de révision

L'organe de révision de la SERV est choisi par le Conseil fédéral sur proposition du CA. Il vérifie le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le compte de résultat par rubrique, le bilan par rubrique et l'annexe aux comptes annuels, la preuve de l'autofinancement ainsi que l'existence d'un système de contrôle interne (SCI). Il remet un rapport sur les résultats de cette vérification au CA et au Conseil fédéral.

Rapport financier

Compte de résultat

+ 33 %

Primes acquises

- 87 %

Charges de sinistres

Bases légales

La loi sur la SERV (LASRE) et l'ordonnance sur la SERV (OASRE) formulent diverses exigences concernant l'établissement des comptes de la SERV. La SERV doit ainsi tenir sa propre comptabilité, être une assurance financièrement autonome et gérer séparément les risques des débiteurs publics et des débiteurs privés. Pour satisfaire ces exigences, la SERV établit à la clôture des comptes annuels composés d'un compte de résultat, d'un bilan, d'un tableau des flux de trésorerie, d'une preuve d'autofinancement, de comptes par rubrique et d'une annexe.

Conformément à l'art. 29 de la LASRE, la SERV doit présenter l'état de ses actifs, de ses finances et de ses revenus dans un compte par rubrique. Celui-ci contient un compte de résultat ainsi qu'un bilan en trois rubriques « débiteurs publics », « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire ».

Conformément à l'art. 6 al. 1 let. a LASRE, la SERV doit travailler de manière à s'autofinancer. L'organe de révision examine entre autres la preuve d'autofinancement et remet un rapport sur les résultats de son examen au conseil d'administration (CA) et au Conseil fédéral.

Les comptes sont établis selon les principes généraux de l'importance, de la clarté, de la continuité et de la présentation des chiffres bruts, et se fondent sur les normes généralement reconnues (art. 29 al. 3 LASRE).

En annexe aux comptes annuels, la SERV publie un résumé de ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) conformément à l'art. 29 al. 4 LASRE et présente l'état du capital. Dans le chapitre Gouvernance d'entreprise, elle rend compte des rémunérations. Les dispositions concernant les finances de la Confédération représentent des exigences minimums pour les PIBE (art. 21 al. 1 OASRE).

Les chiffres des tableaux des pages 15 et 16 ne sont pas réévalués. Dans le bilan, ces chiffres sont réévalués et analysés dans les tableaux des pages 40 et 41. En annexe, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. Les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulière-

ment important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les PIBE.

Compte de résultat

La SERV clôture l'exercice 2017 avec un résultat d'entreprise (RE) de CHF 69,8 mio. et affiche un résultat d'exploitation du même montant. Le RE est inférieur à celui de l'exercice précédent de CHF 2,8 mio.

Les recettes des primes sont passées de CHF 50,7 mio. à CHF 89,4 mio., une hausse qui s'explique principalement par les opérations volumineuses réalisées. L'évolution des primes encaissées est également satisfaisante. Grâce aux opérations volumineuses, il y a eu nettement plus de constitutions que de dissolutions de primes non acquises. Les primes non acquises constituées au cours de l'exercice clôturé sont utilisées par la SERV pour indemniser les risques des exercices futurs, et sont nécessaires pour représenter correctement l'autofinancement de la SERV sur le long terme.

Il en résulte un total des charges d'assurance de CHF 85,6 mio. (année précédente : CHF 83,4 mio.).

La charge des sinistres a été faible en 2017 avec CHF -10,0 mio., notamment par rapport à l'exercice précédent (CHF -74,8 mio.). Elle est principalement constituée des extournes définitives des créances résultant de sinistres (CHF 8,5 mio.). Les autres charges (CHF 1,5 mio.) proviennent des ajustements des provisions pour sinistres et des réévaluations pour sinistres. Les extournes définitives des créances ont principalement résulté de sinistres au Brésil, en Iran, au Mexique et en Suisse.

Concernant les charges de rééchelonnement, comme ce fut déjà le cas en 2016, des produits ont pu être comptabilisés. Ces derniers proviennent de la réévaluation de créances, d'une part en raison de l'amélioration du rating de la Serbie, et, d'autre part, suite à l'ajustement des réévaluations concernant les conventions avec, le Cameroun, l'Egypte, l'Irak, le Kenya, et le Pakistan. Les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement de CHF 16,2 mio.

sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent (CHF 18,0 mio.).

Par rapport à l'exercice précédent (CHF 9,2 mio.), les charges de personnel ont augmenté (CHF 10,0 mio.) en raison de la hausse du nombre d'employés. Les autres charges d'exploitation sont équivalentes à celles de l'exercice précédent. Le résultat financier comprend surtout des écarts de change et termine sur une note négative avec CHF 1,6 mio., contrairement à l'exercice précédent.

Tout comme l'année précédente, les intérêts négatifs de la Banque nationale suisse n'ont qu'un effet marginal sur le résultat. Dans ce contexte, le fait que la SERV ne réalise plus aucun rendement sur son capital, qu'elle doit placer uniquement auprès de la Trésorerie fédérale, pèse beaucoup plus lourdement dans la balance. Ainsi, les produits des placements qui s'élevaient encore à CHF 29,0 mio. en 2007 avec un capital bien plus faible, ont diminué pour atteindre une valeur nulle (exercice précédent CHF 0,4 mio.). Ce recul était attendu en raison du niveau durablement bas des intérêts.

Bilan

Du côté des actifs, les liquidités ont baissé de CHF 21,8 mio. depuis 2016, tandis que les immobilisations financières ont augmenté de CHF 154,5 mio. jusqu'à un an. La SERV tente de maintenir à un niveau bas l'avoir sur les comptes courants pour avoir le moins possible d'intérêts négatifs à payer. En revanche, les placements financiers auprès de la Trésorerie fédérale ne cessent d'augmenter.

Outre les paiements des primes, les remboursements d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (notamment avec l'Argentine et l'Indonésie) ont également contribué à l'augmentation des placements financiers. Les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement ont diminué de CHF 56,6 mio. grâce aux remboursements susmentionnés. En revanche, les créances résultant de sinistres et de restructurations ont augmenté de CHF 19,7 mio., surtout à cause du versement pour un dommage important en Oman.

Le poste « créances de primes » qui s'élève à CHF 5,8 mio., a presque diminué de moitié par rapport à l'exercice précédent (CHF 12,1 mio.). Les primes facturées au cours de l'exercice ont presque toutes été acquittées en 2017, ce qui a permis d'ajouter un montant élevé dans le tableau des flux de trésorerie. Concernant les passifs, les primes non acquises ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des opérations volumineuses, tandis que les provisions pour sinistres ont baissé de CHF 14,3 mio. à CHF 137,5 mio. Au 31 décembre

2017, le capital s'élève à CHF 2,768 mia. Il est donc en hausse de 69,8 mio. par rapport à l'exercice précédent.

Les engagements courants sont en hausse de CHF 0,3 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) se chiffre à CHF 1,754 mia., ce qui représente une baisse de CHF 84,7 mio. (5 pour cent) par rapport à l'exercice précédent. La réserve de compensation (RComp) a augmenté de CHF 157,3 mio. (20 pour cent) à CHF 944,4 mio. La RComp permet à la SERV de supporter les fluctuations importantes auxquelles elle est exposée quand des crises politiques ou économiques entraînent une moins bonne évaluation de certains pays et débiteurs ou des sinistres élevés.

Globalement, la SERV dispose d'une base de capital adéquate pour accomplir sa mission légale de promotion des exportations suisses en proposant des solutions d'assurance efficaces, même dans des périodes d'incertitudes économiques. La SERV est également en mesure de compenser une détérioration de l'évaluation du risque de certains pays et entreprises, et dispose de réserves suffisantes pour affronter d'éventuelles crises.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. p. 33) affiche pour 2017 une augmentation nette des fonds de CHF 124,5 mio. (exercice précédent CHF 181,7 mio.). La SERV a ainsi pu augmenter ses liquidités et ses placements à terme de CHF 2,447 mia. à CHF 2,572 mia. Elle dispose donc d'une solide base de liquidités.

Le flux de fonds provient pour une grande partie des investissements, avec CHF 84,8 mio. Comme l'année précédente (CHF 17,2 mio.), un flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation a également pu être enregistré en 2017 avec CHF 40,9 mio. Il provient principalement des paiements de primes élevés d'un montant de CHF 95,0 mio. (année précédente CHF 70,4 mio.). Dans le domaine du financement, un remboursement partiel de CHF 1,3 mio. d'un dépôt en espèces a été effectué en raison d'une variation du risque pour des garanties de « Bonds » en cours.

Le flux de fonds résultant de l'activité d'investissement se compose aussi bien de remboursements réguliers que de remboursements anticipés non planifiables d'avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et de leurs intérêts. L'année précédente, il y a encore eu des paiements d'intérêts sur les fonds placés auprès de la Trésorerie fédérale conformément à l'art. 28 al. 2 LASRE.



« C'est la première fois que la SERV n'a comptabilisé aucun intérêt créditeur sur placements. En parallèle des avoirs résultant de rééchelonnements qui sont en constante baisse, le niveau élevé des recettes de primes a contribué à l'évolution substantielle durable de la SERV. »

Lars Ponterlitschek
Responsable Finances & Risques

Tableau des flux de trésorerie

CHF
95 mio.
Primes encaissées

Preuve d'autofinancement

En 2017, la SERV présente un loading positif dans toutes les rubriques. Cela signifie que les primes acquises sont suffisamment élevées pour financer le risque d'assurance, c'est-à-dire la perte annuelle moyenne attendue. Celle-ci correspond à la valeur moyenne théorique calculée pour une période de rapport annuel en fonction des pertes possibles pondérées selon les probabilités correspondantes. Ce calcul se base sur des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés.

En 2017, toutes les rubriques, à l'exception de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » affichent un excédent de couverture au niveau de l'exploitation (autofinancement 1). En raison de la situation générale des intérêts, aucun intérêt créditeur sur les placements n'a été enregistré en 2017, ce qui explique pourquoi les valeurs de l'autofinancement 1 et 2 sont identiques. Jusqu'à nouvel ordre, aucune contribution substantielle des placements financiers ne peut être attendue. Malgré l'insuffisance de couverture au niveau de la rubrique « débiteurs privés sans ducroire » pour l'autofinancement 1 et 2, la SERV présente un excédent total de CHF 13,1 mio. avec toutes les rubriques.

Depuis la création de la SERV en 2007, l'excédent de couverture moyen de l'autofinancement 1 dans la rubrique principale « débiteurs publics » s'élève à CHF 4,4 mio. et à CHF 4,9 mio. dans la rubrique principale « débiteurs privés ». Cela signifie que jusqu'à ce jour, l'autofinancement 1 a été pleinement assuré dans les rubriques principales. Quand l'autofinancement au niveau de l'exploitation (autofinancement 1) est positif, l'autofinancement 2 est également positif dès lors que le capital de la SERV n'est pas affecté par des intérêts négatifs.

Comptes par rubrique

Dans le compte de résultat par rubrique, les positions qui ne présentent pas de lien direct avec une opération d'assurance dans une rubrique sont ventilées avec une clé de répartition sur les trois rubriques (cf. Commentaires sur les comptes annuels, commentaires 10–17, p. 42–43). Dans le bilan par rubrique, les positions pour lesquelles une répartition sur les différentes rubriques serait peu pertinente ne sont pas affectées.

Dans le compte de résultat, la rubrique « débiteurs publics » présente un résultat négatif car les provisions pour sinistres concernent principalement cette rubrique. Le résultat des deux autres rubriques, « débiteurs privés sans ducroire » et « débiteurs privés avec ducroire », compense largement ces pertes. En 2016, la rubrique « débiteurs privés avec ducroire » affichait un résultat négatif en raison de charges des sinistres élevées, tandis qu'en 2015, c'est la rubrique « débiteurs publics » qui s'était retrouvée dans cette situation. Cela montre que les résultats annuels des comptes par rubrique sont considérablement influencés par les charges des sinistres qui se produisent et sont donc très volatils.

Compte de résultat

Compte de résultat

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	2017	2016	Variation
Recettes de primes	1	89 414	50 722	38 692
Formation de primes non acquises		-68 978	-36 184	-32 794
Dissolution de primes non acquises		43 624	33 550	10 074
Primes acquises		64 060	48 088	15 972
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement		16 236	18 044	-1 808
Autres produits		38	34	4
Total du produit d'assurance		80 334	66 166	14 168
Charges des sinistres	2	-9 996	-74 845	64 849
Charges de rééchelonnement	3	15 226	92 115	-76 889
Total des charges d'assurance		5 230	17 270	-12 040
Résultat de l'activité d'assurance		85 564	83 436	2 128
Charges de personnel		-9 970	-9 169	-801
Autres charges d'exploitation		-4 123	-4 209	86
Résultat financier		-1 626	2 174	-3 800
Résultat d'exploitation		69 845	72 232	-2 387
Intérêts créditeurs sur placements		0	448	-448
Résultat d'entreprise (RE)		69 845	72 680	-2 835

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan

Bilan

31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Actif				
Liquidités		8 558	30 398	-21 840
Créances de primes		5 788	12 092	-6 304
Autres créances		65	0	65
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	4	2 563 000	2 408 500	154 500
Comptes de régularisation de l'actif		535	630	-95
Total de l'actif circulant		2 577 946	2 451 620	126 326
Immobilisations corporelles		241	337	-96
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an		239	9 338	-9 099
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme		480	9 675	-9 195
Créances résultant de sinistres et de restructurations	5	227 557	207 895	19 662
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	6	302 823	359 421	-56 598
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		530 380	567 316	-36 936
Total de l'actif		3 108 806	3 028 611	80 195
Passif				
Engagements courants		818	474	344
Engagements financiers à court terme		75	8	67
Comptes de régularisation du passif		933	839	94
Primes non acquises		221 475	179 457	42 018
Part des primes non acquises en faveur de réassurances		-26 588	-9 923	-16 665
Provisions pour sinistres	7	137 545	151 823	-14 278
Autres engagements à long terme	8	6 231	7 461	-1 230
Sous-total		340 489	330 139	10 350
Capital porteur de risque (CPR)		1 221 777	1 256 076	-34 299
Capital de base (CB)		532 260	582 616	-50 356
Réserve de compensation (RComp)		944 435	787 100	157 335
Résultat d'entreprise (RE)		69 845	72 680	-2 835
Capital total		2 768 317	2 698 472	69 845
Total du passif		3 108 806	3 028 611	80 195

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	31.12.2017	31.12.2016
Activité d'exploitation			
Primes encaissées	9	94 959	70 449
Indemnités versées		-48 314	-53 499
Remboursements d'indemnités		8 743	12 088
Paiements pour le personnel et l'exploitation		-14 488	-11 784
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation		40 900	17 254
Activité d'investissement			
Remboursements des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement		72 099	150 220
Paiements d'intérêts résultant d'accords de rééchelonnement		12 697	14 470
Paiements résultant d'intérêts financiers et créditeurs		0	842
Flux de fonds résultant de l'activité d'investissement		84 796	165 532
Activité de financement			
Paiements résultant de l'activité de financement		-1 229	-1 039
Flux de fonds résultant de l'activité de financement		-1 229	-1 039
Variation nette des ressources		124 467	181 747
Ressources au 31.12.2016 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)			2 447 093
Ressources au 31.12.2017 (liquidités et placements à terme auprès de la Confédération)		2 571 560	

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Preuve d'autofinancement

Preuve d'autofinancement

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Primes acquises	10 673	515	52 872	64 060
Perte annuelle moyenne attendue	-8 409	-448	-26 392	-35 249
Loading	2 264	67	26 480	28 811
Charges de personnel	-1 142	-1 006	-7 822	-9 970
Autres charges d'exploitation	-474	-416	-3 233	-4 123
Résultat financier	-217	-7	-1 402	-1 626
Autofinancement 1	431	-1 362	14 023	13 092
Intérêts créditeurs sur placements	-	-	-	-
Autofinancement 2	431	-1 362	14 023	13 092

Comptes par rubrique

Compte de résultat par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹⁾	Rubriques (par débiteur)			SERV
		Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes	10	11 316	500	77 598	89 414
Formation de primes non acquises		-7 105	-79	-61 794	-68 978
Dissolution de primes non acquises		6 462	94	37 068	43 624
Primes acquises		10 673	515	52 872	64 060
Intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement	11	9 809	6 116	311	16 236
Autres produits		4	4	30	38
Total du produit d'assurance		20 486	6 635	53 213	80 334
Charges des sinistres	12	-25 959	-95	16 058	-9 996
Charges de rééchelonnement	13	2 042	8 742	4 442	15 226
Total des charges d'assurance		-23 917	8 647	20 500	5 230
Résultat de l'activité d'assurance		-3 431	15 282	73 713	85 564
Charges de personnel	14	-1 142	-1 006	-7 822	-9 970
Autres charges d'exploitation	15	-474	-416	-3 233	-4 123
Résultat financier	16	-217	-7	-1 402	-1 626
Résultat d'exploitation		-5 264	13 853	61 256	69 845
Intérêts créditeurs sur placements		-	-	-	-
Résultat d'entreprise (RE)		-5 264	13 853	61 256	69 845

¹⁾ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Bilan par rubrique

31.12.2017, en KCHF

	Annexe ¹¹				SERV
	Rubriques (par débiteur)				
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	Non attribuable	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Actif					
Liquidités	-	-	-	8 558	8 558
Créances de primes	377	6	5 405	-	5 788
Autres créances	-	-	-	65	65
Placements financiers à court terme, jusqu'à 1 an	-	-	-	2 563 000	2 563 000
Comptes de régularisation de l'actif	-	-	-	535	535
Total de l'actif circulant	377	6	5 405	2 572 158	2 577 946
Immobilisations corporelles	-	-	-	241	241
Placements et avoirs financiers à long terme, à plus de 1 an	-	-	-	239	239
Total immobilisations corporelles et placements financiers à long terme	-	-	-	480	480
Créances résultant de sinistres et de restructurations	79 290	37 283	110 984	-	227 557
Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	166 483	131 498	4 842	-	302 823
Total des créances et avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	245 773	168 781	115 826	-	530 380
Total de l'actif	246 150	168 787	121 231	2 572 638	3 108 806
Passif					
Engagements courants	-	-	45	773	818
Engagements financiers à court terme	-	-	75	-	75
Comptes de régularisation du passif	-	-	-	933	933
Primes non acquises	52 574	6 506	162 395	-	221 475
Part des primes non acquises en faveur de réassurances	-7 758	-	-18 830	-	-26 588
Provisions pour sinistres	17	49 855	3 420	-	137 545
Autres engagements à long terme	-	-	-	6 231	6 231
Sous-total	94 671	9 926	227 955	7 937	340 489
Capital porteur de risque (CPR)	-	-	-	1 221 777	1 221 777
Capital de base (CB)	-	-	-	532 260	532 260
Réserve de compensation (RComp)	449 656	79 411	141 172	274 196	944 435
Résultat d'entreprise (RE)	-5 264	13 853	61 256	-	69 845
Capital total	444 392	93 264	202 428	2 028 233	2 768 317
Total du passif	539 063	103 190	430 383	2 036 170	3 108 806

¹¹ cf. Commentaires à partir de la page 40 dans l'Annexe aux comptes annuels

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Introduction

Les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) définissent les principes comptables de la SERV et sont fixés par le conseil d'administration. Seules quelques modifications rédactionnelles ont été effectuées au sein des PIBE durant l'exercice écoulé. Aucune modification, qui aurait une influence sur les comptes annuels, n'a été apportée aux principes d'évaluation.

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse. Le bilan de la SERV reflète le plus précisément possible sa situation financière et patrimoniale. Le principe de l'évaluation individuelle s'applique : les surévaluations et les sous-évaluations à l'intérieur d'un poste ne se compensent pas entre elles. Nous examinons chaque poste pour déterminer s'il peut être inscrit au bilan et procédons à son évaluation. L'approche économique l'emporte sur les autres aspects.

Les postes du bilan sont en principe évalués à leur valeur nominale, à l'exception des postes suivants :

Créances résultant de sinistres et de restructurations

Inscription au bilan : les créances résultant de l'activité d'assurance sont inscrites dans les comptes chaque fois qu'un preneur d'assurance est indemnisé par la SERV en cas de sinistre et que sa créance envers des tiers est cédée à la SERV.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs publics :

les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Ces taux tiennent compte :

- du risque pays à la date d'évaluation,
- des revenus du pays (classification de la Banque mondiale),
- de la classification du pays parmi les « pays pauvres très endettés ».

Une marge de sécurité est en outre ajoutée aux réévaluations calculées.

Evaluation des créances à l'égard de débiteurs privés :

pour ces créances, les évaluations sont effectuées au cas par cas. Selon la transaction, les termes du contrat de l'opération d'exportation et la jurisprudence, même des opérations présentant des caractéristiques identiques (même pays, même branche) peuvent donner lieu à des remboursements escomptés différents. Dans le cadre de l'évaluation, les critères suivants sont considérés comme des facteurs déterminants susceptibles de réduire ou d'accroître les remboursements escomptés dans le cadre de créances à l'égard de débiteurs privés :

- nature de la garantie réelle,
- indice de l'état de droit de la Banque mondiale,
- nature de la garantie,
- catégorie de risque pays de l'OCDE (CRP),
- nombre de paiements en suspens,
- probabilité d'une restructuration,
- évolution de la monnaie locale,
- notation du débiteur avant le sinistre,
- transfert et convertibilité des paiements,
- ordre public sur place.

Les taux de réévaluation des créances envers des débiteurs privés sont déterminés sur la base de ces critères d'évaluation au moyen d'un schéma de décision.

Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

Inscription au bilan : ces avoirs constituent un regroupement, c'est-à-dire qu'ils comprennent plusieurs créances de la SERV sur des pays débiteurs donnés. Ces avoirs apparaissent quand un pays débiteur conclut un accord de rééchelonnement pour ses créances en suspens dans le cadre du Club de Paris. Les créances résultant d'accords de rééchelonnement sont libellées en CHF.

Evaluation et réévaluations : les réévaluations sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus.

Les PIBE sont présentés brièvement dans le présent chapitre. L'intégralité des textes peut être consultée sur demande à la SERV.

Charges de personnel (éléments essentiels uniquement)

Concernant les charges de personnel, la SERV procède aux délimitations comptables suivantes :

- Les cotisations d'assurances sociales sont délimitées en fonction de la période. Les cotisations versées au cours de la période considérée ne sont pas déterminantes, mais bien les cotisations dues pour la période considérée.
- Les assurances sociales (assurance perte de gain et assurance-accident) indemnisent la SERV pour les conséquences financières de l'incapacité de travail de collaborateurs. Ces indemnités peuvent être considérées comme une contrepartie au versement du salaire pendant l'absence assurée du collaborateur ; elles doivent donc être considérées comme des réductions de charges. Les réductions de charges sont délimitées en fonction de la période.

Inscription au bilan : les délimitations sont inscrites au bilan dans les comptes de régularisation du passif.

Evaluation : l'évaluation s'effectue à la valeur nominale.

Primes d'assurance non acquises

Inscription au bilan : les primes non acquises constituent des délimitations passives ; il s'agit de primes qui ont certes été encaissées au cours de l'exercice considéré et des exercices antérieurs, mais qui ne seront acquises que pendant la période de couverture.

Evaluation : lors de la comptabilisation des primes encaissées, 20 pour cent des primes sont immédiatement comptabilisés comme part administrative pour l'exercice en cours. Les 80 pour cent restants sont comptabilisés comme produits et ventilés sur la durée contractuelle des différentes opérations selon le montant de l'engagement et en tenant compte de la répartition du risque. En cas de sinistre, la partie non encore sollicitée de la prime est immédiatement réalisée. Il y a donc dissolution de la prime non acquise.

Provisions IBNR pour sinistres à court terme

Inscription au bilan : les provisions IBNR (IBNR = incurred but not reported) sont des provisions pour des sinistres survenus mais pas encore déclarés.

Evaluation : un modèle basé sur les primes est utilisé pour calculer les provisions IBNR. Les provisions IBNR figurent comme part des primes acquises, déduction faite de 20 pour cent pour les coûts administratifs.

Des provisions IBNR sont constituées au cas par cas. C'est ce qui se passe lorsqu'aucun sinistre n'a encore été déclaré mais qu'il y a un retard de paiement dépassant le délai de carence. L'évaluation se fait selon le même principe que pour les sinistres déclarés, mais avec un schéma simplifié.

Provisions pour sinistres déclarés

Inscription au bilan : dès la réception du formulaire de déclaration de sinistre, la SERV constitue une provision équivalente au montant du sinistre probable.

Evaluation pour les débiteurs publics : les provisions sont calculées sur la base des taux de provision officiels de l'OCDE pour les sinistres attendus et survenus. Vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer avec précision la probabilité de survenance des cas de sinistre, on applique une probabilité de 0,5. Comme dans le cas des créances résultant de sinistres et de restructurations, une marge de sécurité est également ajoutée ici.

Evaluation pour les débiteurs privés : la procédure est la même que pour l'évaluation des créances envers des débiteurs privés.

Capital

Inscription au bilan : du point de vue de la comptabilité de la SERV, le capital est la valeur résiduelle après inscription au bilan et évaluation des autres postes. Il se subdivise en :

- Capital porteur de risque (CPR) : le CPR est réservé pour des sinistres d'assurance que devra éventuellement payer la SERV. Le CPR fait partie du capital propre. Selon l'ordonnance sur la SERV, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent toutefois figurer dans le capital propre.
- Capital de base (CB) : marge de sécurité supplémentaire qui est calculée sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de restructurations », les « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement » se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne.
- Réserve de compensation (RComp) : poste du bilan qui, ajouté au CPR, au CB et au RE, constitue le capital de la SERV.
- Résultat d'entreprise (RE).

Evaluation : le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement, comme étant le quantile 99,9 pour cent de la répartition de la perte annuelle. La valeur en risque est calculée avec une valeur de confiance de 99,9 pour cent. Le CB est calculé sur la base de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que d'autres postes déterminants du bilan se détériorent d'un niveau sur l'échelle de rating interne. Les calculs s'effectuent à l'aide du même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du CPR. La RComp est déterminée par calcul et n'est pas soumise à aucune évaluation.

Autofinancement

Calcul : la perte annuelle moyenne attendue correspond à la valeur moyenne théorique, compte tenu de la probabilité des pertes possibles pour un exercice. Ce calcul repose sur des notations, des probabilités de défaut et des taux de recouvrement supposés. Les autres postes de la preuve d'autofinancement sont extraits du compte de résultat.

Commentaires sur les comptes annuels

Dans ce chapitre, divers postes du compte de résultat, du bilan et du compte par rubrique sont expliqués plus en détail. D'une part, les postes qui figurent dans les comptes annuels comme postes nets sont analysés de manière à expliquer le résultat net. C'est particulièrement important s'agissant des créances résultant de sinistres, des créances résultant de restructurations, des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement et des provisions pour sinistres, étant donné qu'ils sont inscrits au bilan et évalués comme postes nets selon les principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). D'autre part, les clés de répartition utilisées dans les comptes par rubrique pour les postes qui ne sont pas directement attribués à l'une des trois rubriques sont expliquées de manière transparente. Dans le bilan par rubrique, il a été décidé de renoncer à la ventilation sur les trois rubriques des liquidités, des placements, des engagements courants et des engagements à court terme et du capital. Une ventilation de ces postes ne serait pas pertinente. Les commentaires sont numérotés selon les chiffres des comptes annuels.

Réévaluation des créances résultant de sinistres et de restructurations

en CHF mio.

	31.12.2017			31.12.2016			Variation (7)=(3)-(6)
	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	Créances SERV	Réévaluation	Créances nettes	
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)	(6)=(4)+(5)	
Réévaluation des créances résultant de sinistres							
Arabie saoudite	128,4	-41,4	87,0	128,4	-41,4	87,0	-
Grèce	50,7	-24,1	26,6	50,7	-32,2	18,5	8,1
Zimbabwe	37,2	-31,7	5,5	37,0	-31,5	5,5	-
Espagne	41,3	-19,6	21,7	42,4	-26,7	15,7	6,0
Inde	26,3	-13,9	12,4	23,3	-9,3	14,0	-1,6
Suisse	26,3	-12,9	13,4	9,3	-4,7	4,6	8,8
Brésil	21,3	-10,7	10,6	20,9	-10,6	10,3	0,3
Russie	19,8	-9,6	10,2	14,1	-8,2	5,9	4,3
Géorgie	10,9	-5,8	5,1	10,9	-5,7	5,2	-0,1
Mexique	10,6	-5,3	5,3	10,9	-5,5	5,4	-0,1
Autres pays	37,0	-25,4	11,6	31,3	-13,4	17,9	-6,3
	409,8	-200,4	209,4	379,2	-189,2	190,0	19,4
Réévaluation des créances résultant de restructurations							
Corée du Nord	182,4	-164,2	18,2	179,1	-161,2	17,9	0,3
	182,4	-164,2	18,2	179,1	-161,2	17,9	0,3
Total des créances résultant de sinistres et restructurations			227,6			207,9	19,7

A propos du compte de résultat

- [1] **A propos des « recettes de primes »** : le poste « recettes de primes », d'un montant de CHF 89,4 mio., est constitué des recettes de primes d'assurance pour un montant de CHF 112,9 mio., et des charges sous forme de paiements des primes pour des réassurances, qui représentent un montant de CHF –23,5 mio. pour la SERV en 2017. Aucun produit notable des primes administratives (par exemple primes d'examen) et des primes de réassurances n'a été réalisé en 2017.
- [2] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges des sinistres, d'un montant de CHF –10,0 mio., se composent de la dissolution de provisions pour des cas IBNR (IBNR = incurred but not reported) d'un montant de CHF 39,9 mio., de la formation de provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF –21,5 mio., et de la modification de la réévaluation des créances résultant de sinistres d'un montant de CHF –19,9 mio. (p. 40). Il y a eu en 2017 des sorties de compte définitives de sinistres pour des cas concernant le Brésil, l'Iran, le Mexique et la Suisse à hauteur de CHF –8,5 mio.
- [3] **A propos des « charges de rééchelonnement »** : les charges de rééchelonnement de CHF 15,2 mio. constituent le montant du solde. Elles se composent de la dissolution de réévaluations résultant d'avoirs de rééchelonnement pour CHF 15,3 mio. et de sorties de compte d'avoirs envers des pays débiteurs de CHF –0,1 mio. (p. 41).

A propos du bilan

- [4] **A propos des « placements financiers à court terme »** : tous les placements financiers se font auprès de la Confédération sous forme de dépôts à terme ou de dépôts sur un compte de placement.
- [5] **A propos des « créances résultant de sinistres et de restructurations »** : les créances résultant de sinistres (p. 16) et les créances résultant de restructurations avec débiteurs publics (p. 15) de la SERV ont été évaluées conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Elles sont donc inscrites au bilan en tant que créances nettes. Les créances résultant des sinistres ont diminué de CHF 19,7 mio. durant l'exercice considéré. Les nouveaux sinistres indemnisés ont concerné le Bénin, le Brésil, le Costa Rica, l'Egypte, l'Equateur, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, la Russie, la Suisse, la Turquie, l'Ukraine et le Zimbabwe.

Réévaluation des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement

en CHF mio.

	31.12.2017			31.12.2016			Variation (7)=(3)-(6)
	Avoir SERV (1)	Réévaluation (2)	Avoir net (3)=(1)+(2)	Avoir SERV (4)	Réévaluation (5)	Avoir net (6)=(4)+(5)	
Argentine	220,9	-52,4	168,5	262,4	-52,4	210,0	-41,5
Cuba	91,0	-67,7	23,3	93,5	-69,7	23,8	-0,5
Pakistan	76,8	-76,8	-	82,5	-79,6	2,9	-2,9
Serbie	63,5	-9,5	54,0	69,2	-18,9	50,3	3,7
Soudan	53,2	-47,9	5,3	53,2	-47,9	5,3	-
Indonésie	49,4	-12,0	37,4	60,7	-12,0	48,7	-11,3
Irak	31,6	-26,3	5,3	34,5	-26,6	7,9	-2,6
Bosnie et Herzégovine	18,6	-11,2	7,4	19,1	-11,2	7,9	-0,5
Egypte	9,5	-9,5	-	11,9	-11,5	0,4	-0,4
Cameroun	2,2	-2,2	-	2,6	-2,6	-	-
Honduras	1,7	-1,3	0,4	1,8	-1,3	0,5	-0,1
Bangladesh	1,3	-0,9	0,4	1,6	-0,9	0,7	-0,3
Monténégro	1,2	-0,4	0,8	1,3	-0,4	0,9	-0,1
Kenya	0,5	-0,5	-	1,1	-1,0	0,1	-0,1
Total des avoirs résultant d'accords de rééchelonnement	621,4	-318,6	302,8	695,4	-336,0	359,4	-56,6

- [6] **A propos des « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement »** : les avoirs résultant d'accords de rééchelonnement (p. 16) sont évalués conformément aux PIBE (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37) et sont inscrits au bilan en tant qu'avoirs nets.
- [7] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV a inscrit au bilan des provisions IBNR pour des sinistres d'un montant de CHF 57,5 mio. et des provisions pour sinistres déclarés d'un montant de CHF 80,0 mio. (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Les provisions pour sinistres s'élèvent au total à CHF 137,5 mio.
- [8] **A propos des « autres engagements à long terme »** : il s'agit d'un dépôt en espèces d'un exportateur qui a été effectué concernant une garantie de « Bonds » en cours en raison d'un changement de la situation de risque. Ce dépôt en espèces baisse de la même manière que le risque de la SERV s'amenuise grâce à la réduction de la garantie de « Bonds ».

A propos du tableau des flux de trésorerie

- [9] **A propos des « paiements des primes »** : les primes facturées au cours de l'exercice ont pratiquement toutes été honorées en 2017. Cela explique également le niveau relativement faible des « créances de primes » (p. 32). Le flux de fonds résultant du paiement des primes est donc également très élevé en 2017.

A propos du compte de résultat par rubrique

- [10] **A propos des « recettes de primes »** : les recettes de primes sont directement attribuées aux rubriques. Les recettes de primes sont calculées par rubrique, tel que représenté dans le tableau de la page 42.
- [11] **A propos des « intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement » – clé de répartition** : les intérêts créditeurs résultant d'accords de rééchelonnement sont répartis proportionnellement au service de la dette (remboursements du capital et des intérêts convenus) sur les différentes rubriques pour chaque pays.

Recettes de primes par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Recettes de primes d'assurance	15 053	498	97 335	112 886
Recettes de primes administratives (p. ex. primes d'examen)	43	2	1	46
Primes de réassurances	–	–	–29	–29
Primes versées à des réassurances	–3 780	–	–19 709	–23 489
Total des recettes de primes	11 316	500	77 598	89 414

Charges des sinistres par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Provisions pour sinistres IBNR	–4 073	5 363	38 677	39 967
Provisions pour sinistres déclarés	–20 698	3 326	–4 142	–21 514
Variation de réévaluations	1 125	–8 784	–12 270	–19 929
Sortie des comptes définitive des sinistres	–2 313	–	–6 207	–8 520
Total charges de sinistres	–25 959	–95	16 058	–9 996

- [12] **A propos des « charges des sinistres »** : les charges de sinistres sont directement attribuées aux rubriques. Les charges des sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 42.
- [13] **A propos des « charges de rééchelonnement »** : les charges de rééchelonnement sont directement attribuées aux rubriques. Les charges de rééchelonnement par rubrique sont présentées dans le tableau à la page 43.
- [14] **A propos des « charges de personnel » – clé de répartition** : les charges de personnel sont réparties sur les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, sans tenir compte des contrats inférieurs à un an. En 2017, 126 nouveaux contrats ont été conclus avec des débiteurs publics, 111 avec des débiteurs privés sans ducroire et 863 avec des débiteurs privés avec ducroire.
- [15] **A propos des « autres charges d'exploitation » – clé de répartition** : les autres charges d'exploitation sont réparties entre les différentes rubriques en fonction du nombre de nouveaux contrats par catégorie de débiteurs, exclusion faite des contrats conclus en cours d'année.
- [16] **A propos du « résultat financier » – clé de répartition** : la répartition du résultat financier sur les différentes rubriques se fait en proportion des recettes de primes d'assurance et administratives générées pendant l'exercice considéré par rubrique (cf. commentaire 10, p. 42).

A propos du bilan par rubrique

- [17] **A propos des « provisions pour sinistres »** : la SERV constitue des provisions pour sinistres non déclarés IBNR et pour les sinistres déclarés (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Les provisions pour sinistres par rubrique sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Charges de rééchelonnement par rubrique

01.01.2017–31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
Reports sur un autre ou nouvel accord (principal ou intérêts)	–	–	–	–
Variation de réévaluations	2 138	8 742	4 442	15 322
Sortie de compte d'avoirs à l'encontre de pays débiteurs	–96	–	–	–96
Provisions pour sinistres	2 042	8 742	4 442	15 226

Provisions pour sinistres par rubrique

31.12.2017, en KCHF

	Rubriques (par débiteur)			SERV
	Publics	Privés sans ducroire	Privés avec ducroire	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)
IBNR	28 957	1 370	27 232	57 559
Sinistres déclarés	20 898	2 050	57 038	79 986
Provisions pour sinistres	49 855	3 420	84 270	137 545

Etat du capital

Le capital de la SERV est évalué et porté au bilan conformément aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE) de la SERV (cf. Principes d'inscription au bilan et d'évaluation, p. 37). Au 31 décembre 2017, la SERV dispose d'un capital de CHF 2,768 mia. Il est donc en hausse de CHF 69,8 mio. par rapport à l'exercice précédent.

La somme du capital porteur de risque (CPR) et du capital de base (CB) s'élevait à CHF 1,754 mia. fin 2017, soit une baisse de CHF 84,7 mio. par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution se situe dans le cadre des variations habituelles qui résultent des modifications de l'exposition. La réserve de compensation (RComp) résulte du solde du bilan. Elle s'élevait à CHF 944,4 mio. à la fin de l'année 2017 et a augmenté de CHF 157,3 mio. par rapport à 2016 (après report du résultat d'entreprise [RE] de l'exercice 2016 d'un montant de CHF 72,7 mio.). La RComp donne à la SERV une marge de manœuvre pour des couvertures supplémentaires et lui permet de compenser les fortes fluctuations auxquelles elle est exposée lorsque des pays doivent subir une dégradation de leur note (besoin accru de CPR, de CB ou de corrections de valeur des avoirs de consolidation) ou d'importants dommages suite à des crises politiques ou économiques. La SERV est ainsi en mesure de soutenir efficacement les exportateurs suisses dans des périodes difficiles.

Etat du capital

31.12.2017, en KCHF

	31.12.2016	Attribution résultat exercice précédent	Résultat de l'année 2017	Mouvements	31.12.2017
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)= (1)+(2)+(3)+(4)
Capital porteur de risque (CPR)	1 256 076			-34 299	1 221 777
Capital de base (CB)	582 616			-50 356	532 260
Réserve de compensation (RComp)	787 100	72 680		84 655	944 435
Résultat d'entreprise (RE)	72 680	-72 680	69 845		69 845
Capital	2 698 472	-	69 845		2 768 317

Divers

Forme juridique et siège

La SERV est une organisation de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique. Ses tâches et ses prestations ainsi que les traits fondamentaux de son organisation sont définis dans la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (LASRE), RS 946.10 (situation au 1^{er} janvier 2016). La SERV est autonome dans son organisation et sa gestion et tient sa propre comptabilité (art. 3 LASRE).

Le siège de la SERV est situé à Zeltweg 63 à Zurich. La SERV a ouvert une succursale à Lausanne, 47 avenue d'Ouchy, depuis laquelle un collaborateur s'occupe des clients de Suisse occidentale.

Evènements essentiels postérieurs au jour de référence du bilan

Aucun événement n'est survenu entre le 31 décembre 2017 et le 22 février 2018 qui aurait pour conséquence une adaptation des valeurs comptables des actifs et des passifs ou qu'il faudrait communiquer ici.

Organe de révision

L'organe de révision a reçu en 2017 un honoraire (hors taxe sur la valeur ajoutée) de KCHF 112,0 (exercice précédent: KCHF 88,5) pour l'audit des comptes annuels 2017. Il n'a perçu aucune autre rémunération supplémentaire.



KPMG AG
Financial Services

Badenerstrasse 172 Postfach
 CH-8004 Zürich CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31
 Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral

Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés aux pages 31 à 45 de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation, comprenant le compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie, compte de résultat par rubrique, bilan par rubrique et annexe, et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels et de la preuve d'autofinancement, conformément aux dispositions légales et aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentées dans l'annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels et la preuve d'autofinancement. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels et la preuve d'autofinancement puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Assurance Suisse contre les risques à l'exportation, Zürich
Rapport de l'organe de révision au Conseil fédéral
Exercice 2017

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels et la preuve d'autofinancement, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels et la preuve d'autofinancement dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels et la preuve d'autofinancement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux principes d'inscription au bilan et d'évaluation présentés dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels et la preuve d'autofinancement qui vous sont soumis.

KPMG SA

Bill Schiller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Andrea Bischof
Expert-réviseur agréée

Zurich, 22 février 2018

Glossaire

Le **glossaire** est un recueil de termes et de définitions relatives à l'assurance et à la gestion des risques. Il est organisé par thèmes et par ordre alphabétique. Il est consultable en ligne sur le site www.serv.ch.

Le **glossaire** est un recueil de termes et de définitions relatives à l'assurance et à la gestion des risques. Il est organisé par thèmes et par ordre alphabétique. Il est consultable en ligne sur le site www.serv.ch.

ACE Agence de crédit à l'exportation

Organisation qui accorde, assure ou garantit des crédits à l'exportation avec des garanties de l'Etat implicites ou explicites afin de promouvoir le commerce extérieur. Un grand nombre de ces organisations proposent, outre ces produits ACE traditionnels, d'autres produits de financement, d'assurance et de garantie afin de promouvoir le secteur de l'exportation.

AP Accord de principe

Accord par lequel la SERV garantit qu'elle conclura l'assurance demandée si la situation de fait et de droit ne change pas de manière notable. Un AP peut être demandé par le requérant avant la conclusion de l'opération d'exportation et est normalement valable six mois.

Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public/groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE

L'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public est un accord ayant pour but d'harmoniser le soutien public des crédits à l'exportation. Il régit par exemple les normes minimales pour les conditions de paiement, les durées de crédit et le calcul de la prime pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public assortis d'une durée de deux ans ou plus.

Le Club de Paris est un forum de négociation international pour le rééchelonnement de dettes des pays surendettés.

Au sein du groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE, les membres se mettent d'accord sur des principes ou des recommandations, par exemple pour vérifier la compatibilité des opérations d'exportation avec la protection de l'environnement et les droits de l'homme, pour lutter contre la corruption dans le commerce international et pour l'octroi de crédits durables à des pays dont le potentiel d'endettement est élevé.

Assurance de crédit acheteur

Elle couvre le financement d'exportations suisses par des institutions financières suisses et étrangères.

Assurance de crédit de fabrication

Couvre un crédit de fabrication pour une opération d'exportation suisse, et donc protège l'institution financière accordant le crédit contre l'insolvabilité ou le refus de paiement.

Assurance globale

Permet à une association (organe unique) de plusieurs exportateurs de couvrir leurs livraisons à différents auteurs de commandes dans différents pays par une seule police d'assurance (PA).

Autofinancement

La SERV est soumise à l'exigence légale de s'autofinancer à long terme sans bénéficier de subventions, mais uniquement grâce aux primes encaissées et aux revenus du capital.

Capital de la SERV

Fortune nette inscrite au bilan de la SERV. Elle se compose du capital porteur de risque (CPR), du capital de base (CB), de la réserve de compensation (RComp) et du résultat d'entreprise (RE).

CB Capital de base

Marge de sécurité supplémentaire qui envisage une détérioration sur la base de l'évaluation. Elle part de l'hypothèse que les éléments à évaluer de tous les contrats d'assurance conclus et des nouveaux contrats à conclure dans le cadre d'une croissance prévisionnelle, ainsi que les postes du bilan « créances résultant de sinistres et de re-

structurations », les « avoirs résultant d'accords de rééchelonnement » se détériorent d'un niveau en termes de rating interne. Les calculs s'effectuent selon le même modèle mathématique que celui utilisé pour le calcul du capital porteur de risque (CPR).

CPR Capital porteur de risque
Poste du bilan qui correspond aux « provisions techniques » en usage dans le secteur d'assurance. Selon l'OASRE, les provisions pour sinistres non encore survenus doivent figurer dans le capital propre. Le CPR est calculé à l'aide d'un modèle mathématique, compte tenu de tous les éléments d'actifs exposés au risque de non-paiement. La valeur en risque est calculée avec un taux de confiance de 99,9 pour cent.

Le Club de Paris est un forum de négociation international pour le rééchelonnement de dettes des pays surendettés.

Club de Paris

Forum de négociation international pour le rééchelonnement de dettes des pays surendettés. Les négociations du Club de Paris ont lieu lorsqu'un pays débiteur n'est pas en mesure d'honorer ses obligations de paiement.

Un groupe ad hoc est constitué pour chaque cas de rééchelonnement.

Un groupe ad hoc est constitué pour chaque cas de rééchelonnement. Il est composé de représentants des pays débiteurs et du pays bénéficiant du rééchelonnement, ainsi que de représentants du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, de la CNUCED et de l'OCDE.

Classification par l'OCDE des pays dans les catégories CRP 0 à CRP 7 et « à haut revenu ».

Un groupe ad hoc est constitué pour chaque cas de rééchelonnement. Il est composé de représentants des pays débiteurs et du pays bénéficiant du rééchelonnement, ainsi que de représentants du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale, de la CNUCED et de l'OCDE.

Classification par l'OCDE des pays dans les catégories CRP 0 à CRP 7 et « à haut revenu ».

CRP Catégorie de risque pays

Classification par l'OCDE des pays dans les catégories CRP 0 à CRP 7 et « à haut revenu ». La CRP 0 correspond au risque le plus faible, et la CRP 7 au risque pays le plus élevé. La catégorie « haut revenu » regroupe les pays de l'OCDE et de la zone euro à haut revenu qui ne sont pas classés en fonction de leur risque pays. La CRP influe sur le montant de la prime d'assurance. Les primes pour les pays à haut revenu et les pays de la CRP 0 dépendent des prix du marché.

Engagement

Engagement

Situation au jour de référence, le 31 décembre: somme du montant maximal de crédit multiplié par le taux de couverture (y. c. les intérêts assurés sur toute la durée) de toutes les assurances et garanties accordées (PA).

Engagement de l'assurance

Le montant de l'engagement de l'assurance de la SERV correspond à la somme de l'engagement, de 75 pour cent de la somme de couverture des accords de principe (AP) et d'un supplément pour les assurances en monnaie étrangère. Le montant de l'engagement de l'assurance ne doit pas dépasser le plafond d'engagement.

Exposition

Exposition

Situation au jour de référence, le 31 décembre: engagement plus la somme d'assurance des accords de principe pour des assurances ou des garanties (AP).

Garantie de « Bonds »

Protège l'établissement financier qui fournit la garantie contre une insolvabilité ou un refus de paiement de l'exportateur en cas d'appel à la garantie contractuelle.

GRE Garantie contre les risques à l'exportation

La Garantie contre les risques à l'exportation GRE a été fondée en 1934 – à l'origine pour lutter contre le chômage – puis remplacée en 2007 par la SERV.

IBNR Incurred but not reported

Sinistres survenus mais pas encore déclarés.

LASRE

LASRE

Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 16 décembre 2005 (situation au 1^{er} janvier 2016), RS 946.10.

Loading

Loading

Prime disponible après déduction de la perte annuelle moyenne attendue pour les coûts administratifs et un résultat financier négatif. Le loading est nécessaire au calcul de l'autofinancement.

Nouvel engagement

Nouvel engagement

Aperçu sur la période: somme du montant maximal de crédit multiplié par le taux de couverture (y compris les intérêts assurés sur toute la durée) de toutes les assurances et garanties (PA) accordées pendant une période.

Nouvelle exposition

Nouvelle exposition

Aperçu sur la période: nouvel engagement plus la somme d'assurance des accords de principe pour des assurances ou des garanties (AP).

OASRE

OASRE

Ordonnance du 25 octobre 2006 sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (situation au 1^{er} janvier 2016), RS 946.101.

PIBE

PIBE

Ordonnance du 25 octobre 2006 sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (situation au 1^{er} janvier 2016), RS 946.101.

Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

PIBE Principes d'inscription au bilan et d'évaluation

Les PIBE s'appuient sur les normes nationales et internationales de présentation des comptes et se basent sur les règles en usage dans les assurances privées en Suisse.

Plafond d'engagement

Plafond d'engagement

Niveau maximum de l'engagement de l'assurance de la SERV défini par le Conseil fédéral. Il s'élève actuellement à CHF 14,0 mia.

Pratique de couverture

Pratique de couverture

Détermination périodique des limites et conditions d'assurance par pays, banques et acheteurs privés.

Primes acquises

Primes acquises

Partie de la prime d'assurance servant à couvrir le risque au cours de l'exercice considéré et comptabilisé comme produit.

Primes non acquises

Primes non acquises

Primes d'assurance qui ont été encaissées au cours de l'exercice considéré ou des années antérieures, mais qui ne seront acquises que pendant le reste de la période de couverture en raison d'un profil de risque particulier de l'opération.

Principes de la politique étrangère suisse

Principes de la politique étrangère suisse

La SERV applique les principes évoqués à l'art. 54, al. 2 Cst.: « La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté dans le monde, ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles. »

RComp Réserve de compensation

Valeur résiduelle après déduction du capital porteur de risque (CPR), du capital de base (CB) et du résultat d'entreprise (RE) du capital de la SERV. Elle a une fonction d'amortisseur de risque permettant d'obtenir des couvertures supplémentaires et de lisser les variations du CPR et du CB dues aux évaluations variables des risques dans le temps.

Rééchelonnement

Rééchelonnement

Le **rééchelonnement** est un accord de principe conclu entre un pays débiteur et ses créanciers. Il vise à réorganiser les dettes du pays débiteur afin de garantir le paiement des créances. Le rééchelonnement est généralement effectué par le Club de Paris.

Rééchelonnement/Accord de rééchelonnement

A partir d'une convention cadre multilatérale conclue au sein du Club de Paris entre un pays débiteur et ses pays créanciers et sur la base de cette convention, un accord particulier (accord de rééchelonnement) est conclu pour la restructuration des engagements d'un pays endetté envers la Suisse. L'objectif consiste à assainir la dette du pays bénéficiant du rééchelonnement en garantissant l'égalité de traitement des créanciers.

Remboursements

Créances réalisées résultant de sinistres, c'est-à-dire des encaissements après versement de l'indemnité en cas de sinistre.

Restructuration

Restructuration

Mesures prises en dehors du Club de Paris pour rétablir la rentabilité et l'équilibre financier de débiteurs surendettés ou menacés d'insolvabilité. Lors d'une restructuration, les créances ouvertes sont réglémentées par un nouveau contrat entre la SERV ou le preneur d'assurance et le débiteur.

Risque commercial

Risque commercial

Cf. Risque de ducroire.

Risque de ducroire

Risque de ducroire

Insolvabilité ou refus de paiement potentiel de l'acheteur ou du garant. La SERV couvre autant le risque de ducroire d'acheteurs publics que d'acheteurs privés.

Risque de l'acheteur privé

Risque de l'acheteur privé

Risque d'insolvabilité ou de refus de paiement d'un acheteur privé ou du garant.

Risque politique

Risque politique

Ceci comprend les mesures étatiques extraordinaires ou les événements politiques extraordinaires tels que guerre, révolution, annexion et troubles civils à l'étranger, ainsi que les mesures étatiques intérieures (interdictions d'exportation) qui rendent impossible ou inacceptable le traitement conforme de l'opération d'exportation ou le paiement d'une créance née, ou entraînent la confiscation de marchandises à l'étranger.

SCI Système de contrôle interne

Le SCI gère tous les risques qui peuvent mettre en péril non seulement la fiabilité du rapport financier, mais aussi la conformité avec les lois et ordonnances applicables.

Valeur de confiance

Quantifie la probabilité que le sinistre effectif soit inférieur ou égal à la valeur en risque. La SERV calcule avec un taux de confiance de 99,9 pour cent.

Valeur en risque

Niveau de risque indiquant la perte globale qu'un portefeuille de risques donné ne dépassera pas avec un facteur de confiance et un horizon temps donnés.

Web de la SERV

Web de la SERV

Le présent glossaire est présenté de manière succincte. Vous trouverez la version complète sur le site [Web de la SERV](http://www.serv.ch) sous www.serv-ch.com > [Glossaire](http://www.serv-ch.com).

Mentions légales

©SERV Assurance contre les risques à l'exportation, 2017

Le rapport de gestion 2017 est disponible en français, en allemand ainsi qu'en anglais et peut être consulté sur le site Internet www.serv-ch.com. La version allemande imprimée fait foi.

Le présent rapport de gestion a été imprimé sur papier certifié FSC et sans retombées sur le climat.

Editrice SERV Assurance contre les risques à l'exportation, Zurich

Impression cube media, Zurich

Photographie Markus Bertschi, Zurich

Illustration Oculus Illustration GmbH, Zurich

Design et conception NeidhartSchön AG, Zurich

Traduction 24translate GmbH, Saint-Gall

Rédaction et assurance qualité interne Viviane Gnuan, SERV

**SERV Assurance suisse contre
les risques à l'exportation**

Avenue d'Ouchy 47
1001 Lausanne
+41 21 613 35 84
inforomandie@serv-ch.com

**SERV Schweizerische
Exportrisikoversicherung**

Zeltweg 63
8032 Zurich
+41 58 551 55 55
info@serv-ch.com

www.serv-ch.com

